

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2020

Mesdames et Messieurs les Elus du Conseil Municipal,

Chers Collègues,

C'est sans public et dans le strict respect des protocoles sanitaires que s'ouvre la première séance de travail du Conseil Municipal depuis l'installation officielle de ses membres. Une retransmission en direct sur le site de la ville de Grasse est en cours afin que les grassoises et les grassois puissent suivre nos échanges. Je rappelle également la tenue d'un conseil municipal extraordinaire dans le cadre des sénatoriales qui se tiendra le vendredi 10 juillet 2020, comme l'exige le décret. L'ordre du jour de cette séance est particulièrement dense avec l'examen de 88 délibérations. A noter, une délibération qui vient fixer les modalités de la prime exceptionnelle accordée aux agents de notre administration particulièrement exposés et mobilisés dans la gestion de la crise sanitaire. Pendant plus de deux mois, ils ont accueilli les enfants des personnels hospitaliers et des forces de police dans nos écoles et dans nos crèches. Ils ont assuré les missions de service public essentielles à la vie de la Nation en assurant le ramassage des déchets et la propreté des espaces publics, en veillant au strict respect du confinement et en assurant la sécurité publique, en venant en aide aux plus fragiles et aux plus démunis, en enregistrant les formalités administratives, en veillant à la gestion des stocks et en distribuant du matériel de protection. Je souhaite ma chère Nicole remercier William AUDIBERT pour ce qu'il a fait avec vous en chaque circonstance et chaque jour dans le service de l'hygiène qui a pris toute sa place. Cette prime vient ainsi légitimement reconnaître leur engagement et leur professionnalisme. Sur tout le territoire communal et intercommunal, de magnifiques élans de solidarité se sont exprimés pour protéger les populations et maintenir un lien social et humain malgré le confinement. La création d'une manufacture solidaire, rendue possible grâce à l'implication du milieu associatif et au bénévolat de couturières, est un formidable exemple de ce que l'on a réussi à faire collectivement dans cette période très difficile où la priorité était donnée au respect des consignes et à la prise en charge des malades. A 20h, nous avons été nombreux à soutenir les soignants, mobilisés en ville comme à l'hôpital pour sauver des vies. Avec David Lisnard, nous nous sommes battus et nous avons obtenu de l'Etat que les personnels des hôpitaux de Grasse et de Cannes puissent bénéficier du montant maximal de la prime exceptionnelle de 1500 €. Le 14 juillet prochain, et j'espère avec tous les élus du Conseil Municipal, nous irons sur le Cours Honoré Cresp pour rendre un hommage appuyé, à l'occasion des soirées festives du Cours, à nos personnels de santé de l'hôpital, à chaque médecin, à chaque infirmière, à chaque personnel qui a œuvré jour et nuit pendant tous ces moments.

Mesdames et Messieurs les élus, chacun le mesure, la période qui s'ouvre devant nous sera particulièrement difficile. C'est dans un contexte que nul n'aurait pu prévoir que débute cette mandature. Les collectivités territoriales qui ont occupé une place centrale dans la gestion de la crise seront encore sollicitées pour panser les maux et les conséquences sanitaires, sociales et économiques liées à l'épidémie. Si la capacité des élus locaux à faire a été largement éprouvée, souvent bien au-delà de leurs prérogatives, il n'en demeure pas moins que les mesures d'urgence prises pour atténuer l'onde de choc ont eu un impact important sur les finances publiques. La crise que nous traversons nous oblige donc à repenser les priorités et à composer avec de nouvelles contraintes budgétaires. Ce constat nous le posons tous, mais il ne doit en rien entamer notre volonté et notre détermination à agir pour faire entrer Grasse dans la modernité. Les enjeux qui s'ouvrent à nous pour bâtir un territoire plus durable, plus solidaire et plus résilient, pour repenser des nouveaux modèles et engager des mutations profondes, rejoignent finalement les ambitions que nous nourrissons pour Grasse : structurer un territoire autour de ses atouts et redynamiser la ville. Les directions prises il y a plusieurs années résonnent très positivement aujourd'hui : la préservation de notre identité, la reconquête du centre-ville pour une ville plus accueillante, plus culturelle, plus étudiante, plus commerçante ; la construction d'un pays d'avenir durable autour des savoir-faire et de l'innovation. Tout cela fait sens et tout cela s'inscrit dans une stratégie territoriale cohérente, pour laquelle nous avons reçu le précieux soutien de nombreux partenaires au premier rang desquels l'Etat qui renouvelle sa confiance au projet de ville que nous portons. Il compte plus que jamais sur le dispositif Action Cœur de Ville pour accompagner localement la reprise économique et le rebond commercial, pour répondre aux attentes légitimes de la population qui retrouve du plaisir à venir en ville et qui aspire à consommer responsable et local. Grâce au travail acharné et rigoureux des services, de beaux projets vont sortir de terre dans les prochains jours

et les prochaines semaines. Ils sont tangibles, palpables, concrets. Citons la montée en charge des effectifs étudiants et l'implantation de deux nouvelles écoles à la rentrée prochaine, l'EFCAM et l'Académie de couture Denis Durand ; la pose de la première pierre du futur campus universitaire; la poursuite de la requalification de l'espace public avec l'inauguration du Jardin des Plantes rénové et la livraison des aménagements des places attenantes à la Médiathèque. Parce que ces questionnements sont des sujets majeurs, ils devront être évoqués au sein des commissions municipales, qui ont vocation à évoluer dans leur fonctionnement pour renforcer toujours la démocratie et privilégier la co-construction. C'est le sens des modifications que nous souhaitons apporter au règlement intérieur qui doit viser toujours plus de démocratie, de transversalité et de complémentarité. Vous l'aurez compris, c'est dans un état d'esprit positif et inclusif que nous servirons les grassois avec le sens des responsabilités chevillé au corps, en y associant toutes les bonnes volontés afin que notre collectivité soit toujours plus efficiente et respectueuse des contribuables, pour que notre ville soit toujours mieux sécurisée, protégée, modernisée, tournée vers l'avenir respectueuse de son passé. Au service des grassoises et des grassois, ensemble faisons réussir Grasse.

Je vous remercie de votre présence et je déclare la séance de notre Conseil Municipal ouverte.

Si personne ne s'y oppose, je nomme Madame Mélanie ZARRILLO secrétaire de séance.

Avez-vous des oppositions ?

Pas d'opposition, je demande à Madame Mélanie ZARRILLO de bien vouloir faire l'appel.

Le quorum est atteint et il nous permet de délibérer.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21, Madame Valérie COPIN, 1^{ère} Adjointe est désignée pour présider la séance lors des adoptions des comptes administratifs.

Le Conseil Municipal a pris acte qu'aucune observation n'a été formulée concernant le procès-verbal du 11 février 2020.

Je vous propose que nous puissions adopter le procès-verbal du 28 mai 2020.

Avez-vous des remarques ?

Pas de remarque, le procès-verbal du 28 mai est adopté.

En vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous avez reçu les décisions prises en application de la délégation qui m'a été consentie par délibération du 24 avril 2014 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Avez-vous des observations concernant la liste des arrêtés ?

Non, je vous remercie.

Trois informations avant de débiter notre Conseil Municipal.

1. Délibération complétée :

2020 - 74 INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Cette délibération complétée vous a été transmise le 3 juillet à 10h11 par mail N°6 et remise sur table ce jour.

2. Merci de noter que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 10 juillet 2020 à 8h00 afin de procéder à l'élection des délégués titulaires supplémentaires et des délégués suppléants en vue de la constitution du collège électoral des sénateurs.
3. Délibération retirée:

**2020 - 85 VENTE DE PARCELLES SISES BOULEVARD EUGENE CHARABOT ET D'UNE
PARTIE DU DOMAINE PUBLIC ALLEE JEAN MOULIN - DECLASSEMENT PREALABLE**

Nous la rapporterons au mois de septembre dès lors que le travail du géomètre sous les sous-volumes sera entièrement finalisé. Je souhaite attendre une confirmation écrite.

Je vous propose que nous puissions inverser le début de l'ordre du jour et que nous passions à la délibération 52 pour évoquer dans un premier temps, une première partie de l'après-midi, les délibérations financières.

Personne ne s'y oppose ?

Non. Nous commençons l'ordre du jour par la délibération 52.

**2020 - 52 BUDGET PRINCIPAL
 COMPTE DE GESTION 2019**

Monsieur le Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a prononcé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier Principal de Grasse Municipale et Banlieue n'appelle aucune remarque particulière et est conforme au compte administratif,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Je vous demande de bien vouloir déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur CAMERANO vote contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2020 - 53 BUDGET PRINCIPAL
 COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Monsieur le Maire

Au compte administratif 2019 sont constatés :

- un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 7 687 K€ ;
- un résultat cumulé, avec les restes à réaliser, déficitaire en investissement de -7 379 K€.

Sur la section d'investissement, les principales réalisations ont concerné :

En dépenses, les dépenses d'équipement ont représenté 10 263 K€, soit une nouvelle progression constatée de plus de 10 % par rapport aux réalisations de 2018.

Le capital de la dette a représenté 7 700 K€, ce qui symbolise notre politique volontariste de désendettement par un rythme de remboursement élevé.

L'emprunt mobilisé sur 2019 étant de 5 200 K€, nous poursuivons notre désendettement.

Je souhaite remercier Madame Catherine BUTTY, notre Adjointe au service financier d'avoir préparé avec soin ce Conseil Municipal.

Alors qu'en 2014 près de 80 % de nos investissements étaient financés par emprunt seul, 50 % l'ont été en 2019. Nous voyons donc une amélioration forte de la situation financière de la ville qui ne concourt plus à l'endettement pour pouvoir assurer de l'investissement.

Sur la section de fonctionnement :

L'épargne brute est un élément essentiel pour analyser la santé financière d'une commune.

Pour 2019, son niveau a atteint environ 9 millions d'euros. Il a donc de nouveau progressé de plus de 16 % par rapport à 2018, mais a surtout doublé depuis 2014. Les dépenses réelles de fonctionnement ont encore été contenues pour progresser seulement de 0,65 % entre 2019 et 2018, alors que les recettes ont progressé de plus de 2,4 %. Ces résultats traduisent les efforts réalisés avec l'ensemble des services pour réduire nos charges et optimiser nos ressources afin d'assainir la situation financière de la Ville. Cette épargne restaurée de 4,5 millions d'euros entre 2019 et 2014 représente près de 14 % du produit total perçu des taxes foncières et habitation. Ce qui a permis de maintenir les taux de fiscalité de la commune constants depuis 2014. Cette épargne restaurée et stabilisée va nous permettre de nous inscrire dans une politique volontariste d'investissement bien plus affirmée. Nous devons engager notre ville dans davantage de rythme d'investissement. Je vais rester pour les débats.

Avez-vous des observations ?

Monsieur Paul EUZIERE

Le Compte Administratif, contrairement au Budget Primitif -qui n'est qu'une autorisation de dépenses pour des projets réalisés ou pas- est la photo exacte des réalisations et du fonctionnement des services de l'année écoulée. Celui-ci concerne donc la dernière année complète de la mandature 2014-2020.

Il marque :

- Un résultat net de Fonctionnement : 7,6 M €
- Un résultat net d'Investissement : déficitaire - 7,3 M €

En Investissement, les dépenses s'élèvent à 29,25 M € pour des recettes de 19,57 M €. Les dépenses d'Équipement sont en hausse légère en 2019 : 10,26 M €. Les travaux de voirie sont en forte hausse pour cette dernière année pré-électorale (+79 % par rapport à 2018). Rappelons à cet égard, que le groupe Grasse à Tous-Ensemble et Autrement a réclamé constamment depuis 2015 un Plan Pluriannuel d'Investissements routiers. Autre point notable : la Médiathèque et ses travaux : 3,9 M € soit près de 40% des dépenses d'équipement 2019 !

En contrepoint des 10,26 M de dépenses d'Équipement, les subventions ont été de 2,696 M €. L'Épargne brute est de 9 M €. L'Épargne nette, destinée au financement des investissements, est de 1,3 M €, donc très faible. Les investissements 2019 ont été financés à hauteur de 50% par l'emprunt.

Pour ce qui concerne les charges de Fonctionnement :

Les « Charges à caractère général » augmentent en 2019, après que vous ayez mené une politique d'austérité. Notons qu'entre 2018 et 2019, les dépenses pour « Catalogues et Imprimés » passent de 80 000 à 98 000 €. Soit + 20 %. Les « Frais d'acte et de contentieux », donc les dépenses d'avocats et condamnations diverses que la Ville a dû payer bondissent eux de 82 900 € (2018) à 102 400. Soit + 23,4 % Il en est de même pour les « Charges de personnel » qui augmentent également en 2019. Après une diminution des subventions accordées aux associations, ces dépenses augmentent en 2019. A la lecture de ce Compte Administratif, on trouve évidemment les priorités budgétaires sur lesquelles notre groupe a constamment été en désaccord depuis 2014 et avant. La Médiathèque et son Budget famarieux en Investissement, tout comme la ZAC Martelly en sont les plus emblématiques. Mais en même temps, nous notons une « prise de conscience » de certaines réalités, pour cette dernière année de mandature. Quoi qu'il en soit, pour aujourd'hui et pour demain, Il est impossible de

maintenir des services publics de qualité pour la population et de maintenir un tissu associatif solide garantissant un lien social indispensable dans un cadre austéritaire. Ce sont d'ailleurs des préventions que nous avons toujours formulées au cours du mandat précédent. Il est d'ailleurs noté dans la note accompagnant ce Compte Administratif 2019 que pour maintenir une qualité de service public et soutenir le travail effectué par les associations, il a été considéré qu'une réévaluation des enveloppes était nécessaire.

Les charges financières brutes diminuent en 2019. Mais elles sont encore de 2,82 M €.

Les recettes de Fonctionnement :

La fiscalité directe locale est le poste principal des recettes de la Ville, et, comme nous l'avons toujours souligné, il augmente chaque année par la revalorisation de bases fiscales. Il est donc indispensable de maintenir des taux qui sont constants depuis 2009, mais qui sont particulièrement élevés au regard des taux des communes voisines.

Exemples :

Habitation : 18,90 % à Grasse, à Antibes : 14,9 %, à Mouans-Sartoux : 13,4 %.

Foncier bâti : 19,45 % à Grasse, à Cannes : 17,5 %, à Antibes : 17,4 %, à Mougins : 12,4 %, à Mouans-Sartoux : 14,9 %.

Ces taux sont évidemment à mettre en relation avec la qualité du service public rendu et des équipements publics de la commune.

Les produits de fonctionnement sont en hausse.

La dette communale au 31/12/2019 était de 81,85 M €, si l'on intègre la totalité des annuités du Fonds de soutien. La dette brute au 31/12/2019 s'élevait à 91,19 M €.

En 2019, vous avez contracté 6,59 M € d'emprunts.

En 2020, vous aviez prévu 8,92 M € d'emprunts nouveaux. Mais c'était avant la pandémie, le confinement et les inévitables conséquences pour l'investissement et le fonctionnement de la Ville. Au final donc, un Compte Administratif 2019 qui relativise les effets d'annonces faites lors du vote du Budget Primitif 2019, mais qui s'inscrit dans son exécution et est néanmoins marqué par quelques inflexions positives dues soit à une meilleure prise en compte des nécessités grassoises, soit à la sagesse imposée par la proximité des élections municipales.

Monsieur le Maire

Je partage avec vous presque tous les éléments que vous avez analysés. Vous avez analysé méthodiquement, froidement et sérieusement comme cela a toujours été le cas dans nos débats. Je vous remercie de constater cette amélioration forte de la question sur la capacité d'autofinancement de notre commune. Elle a été soulignée par Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, par Monsieur le Directeur Général des finances publiques. Je pense que les grassois ont compris les mots austérité et rigueur financière. Je et nous les assumons pendant ces premières années de cette mandature. La situation a été très difficile en 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 pour retrouver des marges de manœuvre qui sont aujourd'hui bien présentes. Nous avons baissé les charges au niveau des services, nous avons contraint les choses. Je souhaite répondre sur les taux communaux que vous avez comparés à d'autres communes. Certes, les taux sont inférieurs à la moyenne du département des Alpes-Maritimes. Le travail de la désensibilisation de l'emprunt structuré a permis de réduire les charges de manière très conséquentes. Cela a permis à la ville de ne plus être asphyxiée, étranglée. La dette aseptise l'action publique. Le travail de cette mandature a été de juguler la structure même de la dette. Nous proposerons aujourd'hui une opération de désensibilisation supplémentaire de Dexia pour pouvoir améliorer les intérêts d'emprunt qui sont exigibles sur notre commune. Merci pour votre intervention, oui nous avons été dans cette rigueur, oui nous avons jugulé avec les investissements, les premières années, les infrastructures comme les routes n'ont pas été assez travaillées. Nous avons dû attendre de retrouver des marges de manœuvre pour pouvoir sortir de cette situation.

Je quitte la salle pour laisser la présidence à Madame Valérie COPIN pour le vote du Compte Administratif et je ne prends pas part au vote comme le veut la Loi.

Madame Valérie COPIN

Avez-vous d'autres observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Monsieur de FONTMICHEL (2 voix), Monsieur CASSARINI, Monsieur ISNARD, Madame ISNARD Alexane, Monsieur CAMERANO votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2020 - 54 BUDGET PRINCIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019**

Monsieur le Maire

Je reprends la présidence.

Le résultat de fonctionnement est conditionné par le cumul du résultat de fonctionnement reporté de 2018 et du résultat comptable dégagé pour les seules opérations de l'exercice 2019, soit un total à affecter de 7 687 K€. En application de l'instruction M14, le résultat à affecter de 7 687 K€, composé du résultat de l'exercice et de l'épargne reportée, doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à restes à réaliser. Il est donc proposé d'affecter 5 865 K€ à l'investissement au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement hors restes à réaliser ; le solde, soit environ 1 822 K€, est reporté au compte 002 excédent de fonctionnement capitalisé.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Monsieur de FONTMICHEL (2 voix), Monsieur CASSARINI, Monsieur ISNARD, Madame ISNARD, Monsieur CAMERANO s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2020 - 55 BUDGET ANNEXE - SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES
COMPTE DE GESTION 2019**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet d'approuver le compte de gestion 2019 de Monsieur Le Trésorier Principal, document qui est le reflet du compte administratif 2019. Je vous demande de bien vouloir déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2020 - 56

**BUDGET ANNEXE - SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES
COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Monsieur le Maire

Le résultat net de la section d'exploitation fait apparaître un solde excédentaire de 114 K€. Les dépenses ont été principalement constituées par la fourniture de cases et enfeus pour 22 K€. Les recettes sont essentiellement liées à la vente de cases, enfeus et caveaux pour 20 K€.

Monsieur Paul EUZIERE

Nous allons nous abstenir. Nous avons demandé que soit mis à l'étude un service soit communal, soit intercommunal. Nous avons commencé à étudier mais pas assez avancé. Voilà la raison de notre abstention.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur EUZIERE pour la constance de cette proposition. Nous avons demandé aux services municipaux de travailler avec vous. Madame ZARRILLO qui est l'élue en charge des services à la population et qui comprend la question des cimetières aura comme mission de travailler avec vous sur ce groupe de travail. Le travail a débuté. Il mérite d'être affiné pour en mesurer les incidences en terme de masse salariale, de contraintes. Ce n'est pas si simple pour une commune de gérer la question des pompes funèbres. Ce sujet est complexe.

Monsieur Paul EUZIERE

Le travail a commencé, il doit être continué. C'est la raison de notre abstention.

Monsieur le Maire

Je quitte la salle pour laisser la présidence à Madame Valérie COPIN pour le vote du Compte Administratif et je ne prends pas part au vote.

Madame Valérie COPIN

Avez-vous d'autres observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Monsieur de FONTMICHEL (2 voix), Monsieur CAMERANO s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

2020 - 57

**BUDGET ANNEXE – SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019**

Monsieur le Maire

Je vous propose d'affecter le résultat au 31 décembre 2019, soit un excédent de 114 K€, à l'excédent reporté de fonctionnement.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2020 - 58 BUDGET ANNEXE – SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020
APPROBATION**

Monsieur le Maire

Le Budget Supplémentaire au Budget Primitif est destiné spécifiquement à reprendre et affecter les résultats de l'exercice antérieur ; il permet par ailleurs d'ajuster en dépenses et en recettes les prévisions de crédits inscrits au Budget Primitif :

EXPLOITATION

Principal poste de dépenses :

Charges de fonctionnement du service : 59 K€

Principal poste de recettes :

Vente de produits fabriqués, prestations : - 55 K€
Résultat de fonctionnement reporté : 114 K€

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Monsieur de FONTMICHEL (2 voix) s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2020 - 59 BUDGET ANNEXE - SERVICE DU CINEMA STUDIO
COMPTE DE GESTION 2019**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet d'approuver le compte de gestion 2019 de Monsieur Le Trésorier Principal, document qui est le reflet du compte administratif 2019. Je vous demande de bien vouloir déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2020 - 60 BUDGET ANNEXE - SERVICE DU CINEMA STUDIO
COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Monsieur le Maire

Le résultat net de la section d'investissement fait apparaître un solde excédentaire de 43 K€.

Le résultat net de la section d'exploitation fait apparaître un solde excédentaire de 15 K€.

Les réalisations significatives sur 2019 (liste non exhaustive) sont les suivantes :

En dépenses :

Charges à caractère général : 65 K€ liées principalement aux locations de films et paiement des taxes de diffusion au Centre National du Cinéma.

Charges de personnel : 103 K€ correspondant à un effectif de mise à disposition de 2,5 équivalents temps plein, 1 cadre A et 2 cadres C.

Investissement : achat d'un écran d'affichage extérieur pour 6 K€.

Ces dépenses ont été en partie financées par les recettes suivantes :

Les droits d'entrée pour 77 K€ ;

Le poste subventions pour 11 K€, dont 10 K€ du Centre National du Cinéma liés au classement Art et Essais.

Je quitte la salle pour laisser la présidence à Madame Valérie COPIN pour le vote du Compte Administratif et je ne prends pas part au vote.

Madame Valérie COPIN

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2020 - 61 REPRISE DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE DU CINEMA STUDIO
ET INTEGRATION DES ACTIFS AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire

Je reprends la présidence de séance.

Le Tribunal Administratif de Nice a conclu le 14 juin 2019 que par son organisation et son fonctionnement, le Cinéma Le Studio doit être regardé comme un Service Public Administratif. A ce titre, il convient de procéder aux opérations et écritures de reprise de l'activité dans le Budget Principal de la commune.

La reprise de ces résultats au Budget Principal de la commune doit se traduire par :

La reprise de l'excédent de fonctionnement, soit 15 K€ ;

La reprise du solde excédentaire d'exécution de la section d'investissement, soit 43 K€ ;

La reprise de l'actif dans le budget principal des biens préalablement affectés.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2020 - 62 BUDGET ANNEXE - SERVICE EAU POTABLE
COMPTE DE GESTION 2019**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet d'approuver le compte de gestion 2019 de Monsieur Le Trésorier Principal, document qui est le reflet du compte administratif 2019. Je vous demande de bien vouloir déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2020 - 63 BUDGET ANNEXE SERVICE EAU POTABLE
COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Monsieur le Maire

Le résultat net de la section d'investissement fait apparaître un solde déficitaire cumulé avec les restes à réaliser de 1 235 K€. Le résultat net de la section d'exploitation fait apparaître un solde excédentaire de 2 214 K€. Les réalisations significatives sur 2019 (liste non exhaustive) sont les suivantes :

En termes de dépenses :

Charges de personnel : 60 K€ ;

Annuité de la dette : 31 K€ ;

Dépenses d'équipement : 1 406 K€.

Les principales opérations réalisées sont :

- Les extensions et renouvellement du réseau d'eau potable :

Boulevard Crouët ;

Avenue Pierre Sémard ;

Rue de l'Ancien Palais de Justice ;

Rue Gazan ;

Chemin de Saint Joseph.

Ces dépenses ont pu être financées par :

La surtaxe pour 2 654 K€ ;

L'emprunt pour 686 K€.

Monsieur Paul EUZIERE

Nous allons voter comme toujours contre ce budget car nous sommes pour le retour en régie municipale de la distribution de l'eau et je crois que les démonstrations faites par SUEZ depuis la crise de la cryptosporidiose justifieraient pleinement que nous récupérions comme de nombreuses communes et la métropole la distribution de l'eau en régie municipale. Nous votons contre pour une raison de fond. Cette raison est une raison constante.

Monsieur le Maire

Vous avez toujours été dans la constante de vos propositions.

Monsieur Patrick ISNARD

Nous sommes aussi pour un retour en régie municipale. Nous voterons contre cette délibération.

Monsieur le Maire

Je quitte la salle pour laisser la présidence à Madame Valérie COPIN pour le vote du Compte Administratif et je ne prends pas part au vote.

Madame Valérie COPIN

Avez-vous d'autres observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Monsieur de FONTMICHEL (2 voix), Monsieur CASSARINI, Monsieur ISNARD, Madame ISNARD votent contre et Monsieur CAMERANO s'abstient.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2020 - 64 TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE
A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION
DES EQUIPEMENTS NECESSAIRES A SON EXERCICE**

Monsieur le Maire

Je reprends la présidence de séance.

Dans le cadre du transfert au 1er janvier 2020 des compétences Eau et Assainissement des Communes à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, la Loi Notre est venue changer un certain nombre de choses dans le paysage des villes, des intercommunalités et des syndicats. Nous avons dans ce cadre de transfert au 1^{er} janvier 2020 des compétences Eau et Assainissement des communes la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse. Il convient maintenant d'accepter la mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence eau potable, le transfert des emprunts, des subventions associées aux biens ainsi que les restes à réaliser, selon les modalités précisées au procès-verbal de mise à disposition joint en annexe.

Monsieur Paul EUZIERE

Vous avez évoqué la Loi Notre, nous allons voter cette délibération car nous ne pouvons pas nous opposer à la Loi Notre. Nous sommes contre cette Loi et notamment en ce qui concerne la gestion de l'eau et de l'assainissement par les intercommunalités. Je trouve que c'est une erreur lourde. Nous sommes obligés mais je suis contre cette disposition qui est rentrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020.

Monsieur le Maire

Cette situation est inédite. Cela nécessite des modifications et des chamboulements. Nous avons des fonctionnements très différents entre Saint-Auban, Seranon, Caille, Mouans-Sartoux et Grasse. Cette Loi

s'applique à ce territoire et nous l'appliquons à travers cette délibération. Nous aurons ces sujets de l'eau à la CAPG. Ce sujet sera au cœur des préoccupations communales et pour lequel nous aurons à débattre.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur ISNARD, Madame ISNARD votent contre et Monsieur CASSARINI, Monsieur CAMERANO s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2020 - 65 REPRISE DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE
DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE
AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET TRANSFERT DES RESULTATS
A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE**

Monsieur le Maire

Dans le cadre du transfert au 1er janvier 2020 des compétences Eau et Assainissement des Communes à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, il convient maintenant d'autoriser la reprise des résultats du budget annexe Eau Potable au budget principal de la Commune, pour les transférer dans leur intégralité à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

Ces opérations se décomposent ainsi :

Reprise au budget principal de la Commune de l'excédent de fonctionnement et transfert de l'intégralité du résultat au budget annexe « Eau » de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, soit 2 214 K€ ;
Reprise au budget principal de la Commune du solde déficitaire d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser et transfert de l'intégralité du résultat au budget annexe « Eau » de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, soit 886 K€.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2020 - 66 BUDGET ANNEXE - SERVICE ASSAINISSEMENT
COMPTE DE GESTION 2019**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet d'approuver le compte de gestion 2019 de Monsieur Le Trésorier Principal, document qui est le reflet du compte administratif 2019. Je vous demande de bien vouloir déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire

Le résultat net de la section d'investissement fait apparaître un solde déficitaire cumulé avec les restes à réaliser de 395 K€. Le résultat net de la section d'exploitation fait apparaître un solde excédentaire de 1 111 K€. Les réalisations significatives sur 2019 (liste non exhaustive) sont les suivantes :

En terme de dépenses :

Charges de personnel : 180 K€ ;
Annuité de la dette : 272 K€ ;
Dépenses d'équipement : 976 K€.

Les principales opérations réalisées sont :

Les extensions et renouvellement du réseau d'eaux usées :

- Chemin des Bois Fleuris ;
- Avenue Pierre Ziller ;
- Chemin des Comtesses ;
- Traverse des Cordeliers ;
- Avenue Pierre Sémard ;
- Rue de l'Ancien Palais de Justice ;
- Rue Gazan.

Ces dépenses ont pu être financées par :

La surtaxe pour 1 019 K€ ;
La taxe de raccordement aux eaux usées à hauteur de 216 K€ ;
L'emprunt à hauteur de 314 K€.

Je quitte la salle pour laisser la présidence à Madame Valérie COPIN pour le vote du Compte Administratif et je ne prends pas part au vote.

Madame Valérie COPIN

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Monsieur ISNARD, Madame ISNARD votent contre et Monsieur EUZIERE (2 voix), Monsieur de FONTMICHEL (2 voix), Monsieur CASSARINI, Monsieur CAMERANO s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2020 - 68 TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE
DU PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS NECESSAIRES A
SON EXERCICE**

Monsieur le Maire

Dans le cadre du transfert au 1^{er} janvier 2020 des compétences Eau et Assainissement des Communes à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, il convient maintenant d'accepter la mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement collectif, le transfert des emprunts, des subventions associées aux biens ainsi que les restes à réaliser, selon les modalités précisées au procès-verbal de mise à disposition joint que vous avez reçu.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2020 - 69 REPRISE DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE
D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE
AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET TRANSFERT DES RESULTATS
A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE**

Monsieur le Maire

Dans le cadre du transfert au 1^{er} janvier 2020 des compétences Eau et Assainissement des Communes à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, il convient maintenant d'autoriser la reprise des résultats du budget annexe d'Assainissement au budget principal de la Commune, pour les transférer dans leur intégralité à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

Ces opérations se décomposent ainsi :

- Reprise au budget principal de la Commune de l'excédent de fonctionnement et transfert de l'intégralité du résultat au budget annexe « Assainissement Collectif » de la Communauté d'Agglomération, soit 1 111 K€ ;
- Reprise au budget principal de la Commune du solde déficitaire d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser et transfert de l'intégralité au budget annexe « Assainissement Collectif » de la Communauté d'Agglomération, soit 167 K€.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2020 - 70 BUDGET ANNEXE - SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
COMPTE DE GESTION 2019**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet d'approuver le compte de gestion 2019 de Monsieur Le Trésorier Principal, document qui est le reflet du compte administratif 2019. Je vous demande de bien vouloir déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2020 - 71 BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
COMpte ADMINISTRATIF 2019**

Monsieur le Maire

Le résultat net de la section d'investissement fait apparaître un solde excédentaire cumulé avec les restes à réaliser de 5 K€. Le résultat net de la section d'exploitation fait apparaître un solde excédentaire de 41 K€. Les réalisations significatives sur 2019 (liste non exhaustive) sont les suivantes :

En terme de dépenses :

- Charges à caractère général : 3 K€ ;
- Charges de personnel : 69 K€ ;
- Charges exceptionnelles : 97 K€.

Ces dépenses ont pu être financées par la vente de produits fabriqués et prestations :

- La surtaxe pour 16 K€ ;
- La participation des usagers pour le contrôle et entretien du dispositif pour 47 K€ ;
- Les produits exceptionnels pour 88 K€.

Je quitte la salle pour laisser la présidence à Madame Valérie COPIN pour le vote du Compte Administratif et je ne prends pas part au vote.

Madame Valérie COPIN

Avez-vous d'autres observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Monsieur de FONTMICHEL (2 voix), Monsieur CASSARINI, Monsieur CAMERANO s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2020 - 72 TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF A LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS
NECESSAIRES A SON EXERCICE**

Monsieur le Maire

Dans le cadre du transfert au 1^{er} janvier 2020 des compétences Eau et Assainissement des Communes à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, il convient maintenant d'accepter la mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement non collectif, ainsi que les restes à réaliser, selon les modalités précisées au procès-verbal de mise à disposition joint en annexe.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2020 - 73 REPRISE DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF DE LA COMMUNE AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
ET TRANSFERT DES RESULTATS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PAYS DE GRASSE**

Monsieur le Maire

Dans le cadre du transfert au 1^{er} janvier 2020 des compétences Eau et Assainissement des Communes à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, il convient maintenant d'autoriser la reprise des résultats du budget annexe d'Assainissement Non Collectif au budget principal de la Commune, pour les transférer dans leur intégralité à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

Ces opérations se décomposent ainsi :

- Reprise au budget principal de la Commune de l'excédent de fonctionnement et transfert de l'intégralité du résultat au budget annexe « Assainissement Non Collectif » de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, soit 41 K€ ;
- Reprise au budget principal de la Commune du solde excédentaire d'exécution de la section d'investissement et transfert de l'intégralité au budget annexe « Assainissement Non Collectif » de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, soit 6 K€.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Valérie COPIN

Les fonctions d'élu local sont gratuites. Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune. L'enveloppe maximale des indemnités de fonction des élus à hauteur de 110% de l'indice brut 1027 (IM830) et du produit de 44% de l'indice brut 1015 par le nombre de 17 adjoints, augmentée des majorations d'indemnités de fonction, de 20% au titre de son caractère de chef-lieu d'arrondissement et de 25%, au titre de son classement en ville touristique. Vous avez un tableau qui est annexé et le montant des indemnités de fonction définies en lien avec les délégations attribuées à Monsieur le Maire, aux Adjoints titulaires d'une délégation, aux Conseillers Municipaux titulaires d'une délégation, aux Conseillers Municipaux dans la limite de l'enveloppe définie.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Monsieur Jean-Paul CAMERANO

A la lecture de ce tableau, je trouve curieux le delta au niveau des indemnités entre les Adjoints qui ont une délégation et le 1^{er} Adjoint. Ce n'est pas une attaque vis-à-vis de la première Adjointe mais au niveau du titre de 1^{er} Adjoint. Je trouve qu'un delta de 1 à 3 c'est un peu élevé. Moi j'aurai plutôt fonctionné à la méritocratie. C'est-à-dire vous voyez puis vous payez. Vous, vous payez d'abord et voyez après. C'est une différence. C'est juste une réflexion.

Madame Valérie COPIN

Monsieur CAMERANO, vous étiez parmi nous au dernier mandat. Nous avons présenté dans ce cadre-là cette même délibération, vous avez voté en ce sens.

Monsieur Jean-Paul CAMERANO

Au début du mandat la rémunération du 1^{er} Adjoint n'était pas à cette hauteur.

Madame Valérie COPIN

Pour votre information, l'indemnité a diminué.

Monsieur Jean-Paul CAMERANO

Monsieur WESTRELIN était à 3 000 €.

Madame Valérie COPIN

Refaites lecture des dernières délibérations.

Monsieur Jean-Paul CAMERANO

Toujours est-il que je maintiens ce que je dis.

Monsieur le Maire

Il est vrai que vous avez voté avec enthousiasme ce même delta dans le dernier mandat. Nous prenons acte de votre nouvelle position sur ce delta.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Pour mémoire, l'indemnité avait été majorée en cours du mandat du fait du décès de l'Adjoint aux finances. Monsieur WESTRELIN avait récupéré cette fonction supplémentaire. Elle s'était accompagnée d'une indemnité complémentaire. Il y avait une justification d'un surcroît de travail. Dans le premier tableau qui nous avait été communiqué probablement que la réflexion de Monsieur CAMERANO était juste.

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI vous avez raison en début de mandature il y avait eu un débat, puis un delta voté sur une augmentation de la charge de travail par Monsieur WESTRELIN, 1^{er} Adjoint. Nous vous proposons de voter cette participation financière aujourd'hui.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Monsieur de FONTMICHEL (2 voix), Monsieur CAMERANO s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

2020 - 75 ATTRIBUTION DE FRAIS DE REPRESENTATION AU MAIRE

Madame Valérie COPIN

Les frais de représentation doivent faire l'objet d'un vote du Conseil Municipal ouvrant des crédits nécessaires sous la forme d'une enveloppe globale, dans la limite de laquelle le Maire pourra se faire rembourser ses frais de représentation liés à ses fonctions sur présentation des justificatifs afférents. Les dépenses engagées peuvent concerner les frais liés notamment à l'hébergement, la restauration, les transports ou des frais divers professionnels, nécessaires pour la bonne exécution de la mission de Maire et dans l'intérêt de la commune.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Concernant les frais de représentation du Maire nous avons eu un débat en 2014 sur cette délibération et en ce qui me concerne j'avais exercé mon droit de contrôle et j'avais demandé à voir l'intégralité des factures. Elles m'avaient été transmises après un délai excessivement long. N'arrivant pas à les obtenir, j'ai dû me déplacer en Mairie et la personne qui était en charge de ce dossier en Mairie a juste eu le temps d'appuyer sur un bouton pour me les imprimer de façon instantané. Lorsque j'ai contrôlé ces factures je me suis rendu compte que des informations essentielles manquées et donc j'aimerais que dans le cadre de bonnes pratiques que dans le mandat 2020 – 2026, on puisse noter sur ces factures les bénéficiaires de ces achats. Parfois vous avez acheté des choses pour faire des cadeaux et on ne sait pas à qui étaient destinés ces achats. Sur les frais de restauration, on ne sait pas qui était convié à ces repas. Ces renseignements sont exigés dans le privé et donc nous aimerions que lorsque l'on est transparent de dire on a mangé dans le restaurant X avec le nom des participants.

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI, effectivement il n'y a pas eu d'achats mais exclusivement des frais de restauration. En 2014 le débat avait porté sur le montant. Nous notons cela et nous serons dans la même approche pour vous donner la totalité des informations nécessaires au contrôle de ces frais de représentation.
Je ne vais pas prendre part au vote et laisser la présidence de séance à Madame la 1^{ère} Adjointe.

Madame Valérie COPIN

Avez-vous d'autres observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Monsieur de FONTMICHEL (2 voix), Monsieur ISNARD, Madame ISNARD s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

2020 - 76 INSTAURATION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE COVID

Madame Valérie COPIN

Il est proposé d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 afin de valoriser le surcroît de travail significatif durant cette période et les sujétions exceptionnelles imposées aux agents de la ville de Grasse particulièrement mobilisés et exposés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID 19 pour assurer la continuité des services publics.

Cette prime est instaurée selon les modalités suivantes :

Services et agents concernés : Police Municipale, agents techniques des Services de la Proximité, agents du Service de l'état civil, agents des services de la Vie Scolaire et de la Jeunesse ayant participé au service d'accueil des enfants de personnels prioritaires, agents du Service Communal d'Hygiène et de Santé, agents ayant assuré la surveillance et l'entretien de l'accueil des personnes sans domicile fixe, tout agent de la collectivité ayant été mobilisé et exposé pour assurer des missions de terrain. Le montant de cette prime est plafonné à 1 000 €. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales. Un montant de 27.77 € par jour travaillé (13.89 € pour une ½ journée travaillée) sur la période du 17 mars 2020 au 10 mai 2020 inclus dans le cadre des missions éligibles dans la limite du plafond de 1000 €.

Cette prime exceptionnelle sera versée en une seule fois en juillet 2020. Elle n'est pas reconductible.

Le montant de la dépense s'élève à 100 000 €.

Monsieur le Maire

Merci Madame la 1^{ère} Adjointe pour le travail et pour la reconnaissance que nous exprimons à l'endroit du personnel communal, au respect que nous voulons leur adresser. Notre police municipale a œuvré à chaque instant, je souhaite saluer également notre Centre Communal d'Action Sociale pour les portages des repas, tout comme la création d'un accueil de jour et de nuit pour que les personnes les plus démunies puissent être accueillies. Avec cette prime exceptionnelle je pense que l'ensemble du Conseil Municipal accompagnera avec enthousiasme dès demain cette délibération.

Monsieur Jean-Paul CAMERANO

Connaissez-vous le nombre de personnes et l'enveloppe financière ?

Madame Valérie COPIN

Nous avons prévu une enveloppe de 100 000 €.

Monsieur le Maire

Nous sommes sur le point de voter une enveloppe de 100 000 € en direction du personnel communal afin de leur témoigner de notre gratitude et notre reconnaissance.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité et je vous en remercie.

**2020 - 77 MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP POUR LES CATEGORIES A ET B TECHNIQUES ET
ACTUALISATION DES GROUPES POUR LA CATEGORIE A ADMINISTRATIVE**

Madame Valérie COPIN

L'Etat a engagé depuis 2014 une réforme de l'architecture de ses régimes indemnitaires en simplifiant et regroupant les différentes indemnités existantes au sein d'un dispositif indemnitaire unique dénommé Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Ce dispositif entre en vigueur progressivement et devient le régime indemnitaire de référence des fonctionnaires territoriaux. Les grades des catégories A et B de la filière Technique sont désormais éligibles au RIFSEEP. Il est également proposé de modifier la répartition des fonctions dans les groupes du cadre d'emploi des Attachés. Nous restons à une enveloppe constante.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2020 - 78 MODIFICATION ET CREATION EMPLOIS PERMANENTS
MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS ET TABLEAU DES EFFECTIFS**

Madame Valérie COPIN

La collectivité souhaite s'inscrire dans une démarche active d'amélioration des conditions de travail, de prévention des risques psychosociaux et plus généralement d'amélioration du bien-être des agents au travail. Pour ce faire, elle souhaite développer une mission d'assistance sociale confiée à un agent qui, placé sous l'autorité du Directeur Général Adjoint en charge de la médecine préventive, recevra les employés municipaux qui en feront la demande et se rendra dans les services sur sollicitation afin d'entamer une analyse des situations qui pourraient être considérées comme anxiogènes. Par ailleurs, les besoins du service des Sports de la collectivité nécessitent la création d'un poste de gardien des installations sportives à temps non complet, le service informatique doit être étoffé par la création d'un poste supplémentaire d'agent technique relevant de la catégorie C à temps complet et il convient de créer deux postes de professeurs d'enseignement artistique afin de permettre les évolutions éventuelles d'agents lauréats du concours. De même, l'organisation de la prochaine rentrée scolaire nécessite une adaptation des postes à temps non complet au sein de certains établissements. Enfin, des actualisations consécutives aux mouvements internes relatifs à l'organisation des services sont à prendre en compte.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2020 - 79 MARCHES PUBLICS
PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES AU COURS DES MOIS DE JANVIER
A JUIN 2020**

Madame Valérie COPIN

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, il est porté à connaissance du Conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire pour la période de janvier à mai 2020 dans le cadre de cette délégation relative aux marchés publics. Ce listing est placé sur le site internet de la ville.

Monsieur Paul EUZIERE

Dans ce tableau des marchés, les travaux de déconstruction arrière îlot de la Lauve procédure d'urgence c'est-à-dire un effondrement supplémentaire dans le secteur de la Médiathèque. Ce chiffre à 441 600 € qui vient s'ajouter à la facture déjà très lourde de la médiathèque. Ces travaux seront entièrement à la charge de la ville car là il ne s'agit pas d'intervention extérieure qui a entraîné cet effondrement de l'îlot de la Lauve. C'est une simple remarque.

Monsieur le Maire

Cette somme de 441 600 € n'a rien à voir avec la médiathèque. La destination de ce que vous évoquez a une vocation d'habitation avec la SPL sur le projet NPRNU 2.

Monsieur Paul EUZIERE

Si la Lauve s'est effondrée c'est parce qu'il y a eu l'effondrement de l'autre immeuble 47 – 49 rue Droite. Cet effondrement de la Lauve est la conséquence de l'effondrement de l'immeuble que nous allons reconstruire rue Droite. C'est une conséquence indirecte. C'est ce que m'a expliqué notre DGST.

Monsieur le Maire

La destination de ce site c'est de l'habitat. Ces 441 600 € sont rattachés à de l'habitat à venir. Nous prenons acte de « ce porté à connaissance ».

**2020 - 80 MARCHES PUBLICS
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA CAPG POUR LA
REALISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DES VOIRIES ET DES ESPACES PUBLICS**

Madame Valérie COPIN

Le présent rapport a pour objet d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes entre la ville de Grasse et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour la réalisation de travaux d'entretien des voiries et des espaces publics, l'objectif étant d'optimiser les politiques d'achat des deux entités par un système d'économie d'échelle notamment en mutualisant les procédures des marchés publics, réduire les coûts et diminuer le temps des traitements des procédures. La ville de Grasse et la CAPG gardent la maîtrise de leur marché notamment en ce qui concerne l'exécution du contrat. La commission d'appel d'offres qui restera compétente sera celle de Grasse.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2020 - 81 MARCHES PUBLICS
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES ACHATS DE
FOURNITURES, LES SERVICES OU LES TRAVAUX AVEC LE C.C.A.S.**

Madame Valérie COPIN

Le présent rapport a pour objet d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes entre le Centre Communal d'Action Sociale et la ville de Grasse pour achats de fournitures, les services ou les travaux, leurs éventuels achats communs, l'objectif étant d'optimiser les politiques d'achat des deux entités.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2020 - 82 CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE SUR LE SITE ACTION CŒUR DE VILLE
BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS**

Monsieur Christophe MOREL

La convention entre la ville de Grasse, la Communauté d'Agglomération Pays de Grasse et l'Etablissement Public Foncier PACA relative au site Action Cœur de ville confie une mission d'intervention foncière à l'EPF PACA qui, dans une phase opérationnelle procède aux acquisitions immobilières qui en découlent. Je vous demande de bien vouloir prendre acte des différentes mutations foncières opérées par l'EPF PACA dans le cadre de la convention précitée pour l'exercice 2019.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Je me réjouis de cette belle unanimité du Conseil sur cette convention foncière et ces bilans d'acquisitions Cœur de ville.

**2020 - 83 DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A L'EPF PACA
SUR L'IMMEUBLE 15 RUE PAUL GOBY**

Monsieur Christophe MOREL

L'immeuble sis 15 rue Paul GOBY, cadastré Section BE n°38 d'une contenance cadastrale de 454 m² et développant environ 1 000 m² (circulation incluse) présente un intérêt tout particulier du fait de sa localisation stratégique au droit de la future coulée verte et de son interphase possible avec les places de la Médiathèque et Vercueil qui lui confèrent ainsi un emplacement pivot. Son acquisition s'ajouterait et amplifierait les rénovations entreprises dans le cadre du PRU (îlot Nègre, îlot Goby, Sainte -Marthe) et à venir avec le NPRNU (Médiathèque sud). La collectivité conforterait ainsi la réhabilitation urbaine en rénovant des espaces publics, des équipements et des logements dans ce quartier dégradé. La convention « Action Cœur de ville » dote l'EPF de tous les moyens règlementaires pour conduire cette maîtrise foncière : par voie amiable, par expropriation, ou en ayant recours au droit de préemption. Il convient d'adapter le cadre actuel en transférant pour cet immeuble l'exercice du Droit de Préemption Urbain à l'EPF PACA. Pour ce faire, il convient de retirer la délégation du DPU consentie à la SPL Pays de Grasse Développement sur cet immeuble et instaurer l'EPF PACA comme délégataire de ce même droit de préemption.

Monsieur Paul EUZIERE

Pour quelle incidence financière ?
Elle n'est pas portée sur la délibération.

Monsieur le Maire

Nous allons faire porter à l'EPF. L'EPF va acheter à un prix et il y aura un prix de sortie.

Monsieur Christophe MOREL

Aujourd'hui, nous ne le connaissons pas.

Monsieur le Maire

Les coûts intermédiaires et de portages sont à la fois les frais de mutation et les frais d'assurance intermédiaire. Nous n'avons pas quantifié les coûts de portage car on ne connaît pas la durée de sortie.

Monsieur Paul EUZIERE

Est-ce que nous sommes propriétaires de cet immeuble ?

Monsieur le Maire

Non. C'est l'EPF qui va l'acheter et après le revendre à un opérateur. Nous n'aurons pas le portage. C'est l'intérêt de l'EPF. Les frais de portage seront portés par l'opérateur final.

Monsieur Paul EUZIERE

D'accord.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Si vous transférer par cette délibération le droit de préemption à l'EPF PACA, c'est bien que le bien est en vente actuellement. Si on délègue c'est pour pouvoir se substituer à l'acquéreur.

Monsieur le Maire

Nous avons un droit de préemption renforcé sur le centre historique. La ville de Grasse ne souhaite pas porter dans son escarcelle à la fois financière et immobilière et l'EPF sert à cela.

Monsieur Christophe MOREL

C'est le principe du droit de préemption qui est délégué. Cela ne fait pas suite à une mutation. On anticipe une cession future.

Monsieur Stéphane CASSARINI

C'est bien ce que je suis en train de dire. Aujourd'hui le bien n'est pas à la vente et c'est dans l'hypothèse où il serait un jour à la vente. Si vous faites voter cette délibération c'est bien que vous avez une information relative à une vente qui va intervenir dans un avenir proche.

Monsieur le Maire

Ce bien est composé de plusieurs copropriétaires. Nous avons identifié des propriétaires qui veulent vendre. L'église évangélique, une partie appartient à la ville, une partie à d'autres propriétaires. Nous ne sommes pas en train d'aliéner parce qu'on voit passer une transaction mais parce qu'on veut traiter la globalité des choses pour qu'il y ait un portage et une homogénéité du projet.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Lorsqu'un propriétaire veut vendre, le propriétaire fait la DIA et lorsque la DIA passe la ville préempte surtout que c'est une préemption renforcée. C'est au-dessus du prix des Domaines. On peut soit bloquer la vente soit demander à ce que le prix revienne en dessous du prix fixé par les Domaines. Il y a des négociations qui ont été lancées avec certains propriétaires, c'est pour les empêcher de vendre à une autre personne.

Monsieur le Maire

Cette délibération est prospective. C'est juste pour ne pas que cela nous échappe. Nous irons négocier devant le Conseil Municipal qui délibèrera. Nous vous tiendrons au courant de ce que l'EPF fera dans la négociation à l'amiable mais nous ne sommes pas dans un schéma où nous avons une DIA qui passe devant le notaire.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je ne comprends pas pourquoi on le fait par anticipation. Ma question est simple. Je souhaite juste savoir si il y a une vente imminente ou pas ?

Monsieur Christophe MOREL

Nous vous confirmons qu'il n'y a pas de vente imminente. C'est de l'anticipation. Nous avons une démarche prospective.

Monsieur Paul EUZIERE

L'EPF n'engage pas d'action. Ils sont dans une situation d'attente.

Monsieur le Maire

C'est une situation de protection.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur CASSARINI et Madame LAZREUG s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

2020 - 84 MISE EN VENTE D'UN APPARTEMENT SITUE 19 RUE PAUL GOBY

Monsieur Christophe MOREL

La ville de Grasse est propriétaire d'un appartement situé au 3^{ème} étage de l'immeuble situé 19 rue Paul GOBY, libre de toute occupation et dont l'état est fortement dégradé. Il se compose de 3 pièces, cuisine et salle d'eau pour une surface totale de 65 m² selon la matrice cadastrale. Il est envisagé de vendre ce bien en l'état, via le service « Immo-Interactif » plateforme de vente en ligne de la chambre des notaires. Le bien a fait l'objet d'une évaluation du service des domaines en date du 23 juin 2020 pour une valeur vénale de 50 000 euros qui constituera le prix de réserve en deçà duquel aucune offre ne sera acceptée. Toutefois, pour rendre attractive la mise à prix, celle-ci sera présentée à 45 000 euros. Le conseil municipal sera informé du résultat de la procédure tant sur l'identité de l'attributaire que sur le montant de l'offre retenue, et devra autoriser la cession et ses conditions subséquentes. Je vous demande de bien vouloir autoriser le principe de la vente de l'appartement situé au 3^{ème} étage de l'immeuble situé 19 rue Paul GOBY, et cadastré Section BE n°36 au prix minimum de 50 000 euros net vendeur, de fixer la mise à prix net vendeur à 45 000 €, de donner mandat à Maître Jean-Philippe VOUILLO, notaire, afin d'engager la procédure de mise en vente de ce bien via le Service « Immo-Interactif » et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint ou conseiller délégué à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de cette procédure et de ce mandat.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2020 - 85 RETIREE

**2020 - 86 RENOUVELLEMENT URBAIN
OPERATIONS FACADES SUR LE CENTRE HISTORIQUE ET DEVANTURES
COMMERCIALES SUR PLACE AUX AIRES ET RUE JEAN OSSOLA
VERSEMENT DES SUBVENTIONS MUNICIPALES**

Monsieur Christophe MOREL

Dans le cadre de sa politique de Renouveau Urbain, la ville de Grasse, dès 2015, a décidé de soutenir différentes actions sur le centre historique, classé Secteur Sauvegardé :

- Pour les propriétaires qui réaliseraient des travaux de « ravalement des immeubles » pour les façades sur le périmètre du centre historique
- Pour ceux qui réaliseraient des travaux d'amélioration des devantures commerciales sur la place aux Aires et la rue Jean Ossola
- Pour les copropriétés qui restaureraient leurs Portes, Mascarons et Heurtoirs dans le centre historique de Grasse

Ces soutiens de la part de la commune ont pour objectifs :

- d'améliorer les conditions de vie des habitants,
- de donner une continuité linéaire de vitrines et de façades réhabilitées
- de valoriser les entrées de ville mais aussi de créer le lien entre les parties attractives et celles en devenir,

Ainsi, avec l'aide active des équipes de la SPL Pays de Grasse Développement en charge de l'accompagnement des copropriétés et des relations avec l'Architecte des Bâtiments de France :

- 39 immeubles subventionnés, 20 façades ont été réalisées et 18 sont en cours
- 14 commerces ont été subventionnés et 8 devantures commerciales ont été changées
- 46 portes ont été subventionnées, 38 portes ont été restaurées et 14 en cours

Ainsi, il vous est présenté une délibération pour laquelle je vous demande de bien vouloir approuver la subvention suivante :

- Pour la devanture commerciale du 2, rue du Thouron – LE SAVORE pour un montant de 1.287€.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2020 - 87 TAXE DE SEJOUR
ENCADREMENT DE LA LOCATION TOURISTIQUE
DISPOSITIF DE TELE DECLARATION DES MEUBLES DE TOURISME**

Madame Aline BOURDAIRE

La délibération a pour objet de permettre un meilleur recensement de l'offre de location touristique sur la commune, par l'attribution à chaque hébergement d'un numéro d'enregistrement. Un dispositif de télé-déclaration sera mis en place et entraînera la délivrance automatique de ce numéro, qui sera indispensable pour pouvoir faire figurer une annonce sur les sites des opérateurs numériques. Les hébergeurs qui le souhaitent conserveront cependant la possibilité d'effectuer leur déclaration sur support papier. L'objectif de la mise en place de cette procédure est d'affiner le suivi de l'activité de location saisonnière et par voie de conséquence, de renforcer la perception de la taxe de séjour correspondante, mais aussi de lutter contre les pratiques déloyales vis-à-vis de l'offre touristique professionnelle.

Monsieur le Maire

Avant de procéder au vote je souhaite remercier Catherine BUTTY qui a œuvré fortement sur ce sujet depuis 6 ans. Nous avons une amélioration sur l'exercice passé d'une rentrée de 279 000 €. Jamais nous n'avions obtenu ce niveau d'engagement financier en recette.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2020 - 88 ORGANISATION DE LA FETE DE LA BIERE

Madame Aline BOURDAIRE

Dans le cadre du jumelage de la ville de Grasse avec la ville d'Ingolstadt, une nouvelle édition de la fête de la bière va être organisée sur le Cours Honoré Cresp, sous le chapiteau, en principe du 3 au 6 septembre 2020 inclus. Un partenariat entre la ville de Grasse et la Société HERRNBRAU sera conclu, afin d'organiser ladite manifestation. La ville de Grasse mettra à la disposition de la Société sur le Cours Honoré Cresp du matériel technique nécessaire au bon déroulement de la manifestation, à savoir : le chapiteau ainsi que du matériel permettant de réaliser la manifestation. La société sera en charge de la fourniture des boissons et de l'animation. Une convention, précisant les conditions et les modalités du partenariat dans le cadre de l'organisation de la fête de la bière, sera conclue entre les parties. Un service traiteur sera également proposé durant la manifestation. La prestation de restauration sera assurée par une entreprise locale sélectionnée au terme d'une consultation organisée auprès des bouchers traiteurs grasseois. Une convention de partenariat sera également conclue avec la société assurant le service traiteur. Je vous demande de bien vouloir approuver le principe de la manifestation « la fête de la bière » et les partenariats en découlant.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Pascal PELLEGRINO

Monsieur Claude CHETON a proposé à la ville de GRASSE de financer un dispositif limiteur de vitesse en haut de l'avenue Henri Dunant en raison notamment de la situation de sa résidence principale située à proximité. L'aménagement actuel consiste en un dispositif franchissable que certains automobilistes peuvent éviter en passant par le centre risquant de venir heurter les véhicules qui se trouvent en sortie de résidence. Aussi, il y a lieu de modifier le dispositif actuel en créant un ralentisseur de type plateau traversant et en le réimplantant 30 mètres plus bas en haut de l'avenue Henri Dunant pour améliorer la sécurité sur ladite voie. S'agissant du domaine public de la ville, les travaux seront réalisés en maîtrise d'ouvrage par la ville. Pour régler les modalités de cette participation, il convient d'approuver une convention entre la ville de Grasse et Monsieur Claude CHETON. Je vous demande de bien vouloir accepter la participation de Monsieur Claude CHETON à une hauteur maximum de 11 258,10 euros pour la création d'un dispositif limiteur de vitesse,

Monsieur Jean-Paul CAMERANO

C'est au niveau de la résidence de Cheton ? C'est une modification ou une implantation.

Monsieur Pascal PELLEGRINO

Effectivement il y a des coussins berlinois. Les automobilistes passent à cheval sur ces coussins berlinois. Nous n'avons pas la largeur nécessaire pour mettre des balisettes entre chaque coussin berlinois. Nous avons décidé de mettre un plateau ralentisseur à cet endroit.

Madame Myriam LAZREUG

Est-ce que le montant total correspond à la participation de Monsieur Cheton ?

Monsieur Pascal PELLEGRINO

Oui tout à fait.

Madame Myriam LAZREUG

Nous avons la certitude que cela ne coûtera pas plus cher que la participation.

Monsieur Pascal PELLEGRINO

Non Madame.

Madame Myriam LAZREUG

Je voudrais savoir si d'autres grassois demandent le remplacement des coussins berlinois par des dos d'âne. Est-ce qu'ils auront l'autorisation de la ville s'ils participent également ou c'est réservé aux sponsors ?

Monsieur Pascal PELLEGRINO

Nous sommes là juste dans un aménagement sécuritaire. Il y a 7 000 véhicules jour qui passent à cet endroit. Il y a beaucoup d'accrochages. Beaucoup de grassois empruntent cette route pour prendre la pénétrante. C'est un pur aménagement sécuritaire. Si d'autres demandes devaient nous parvenir nous ferons une étude, je me rendrai sur place avec les services et les élus en charge pour amender ou pas en ce sens.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Beaucoup de personnes se plaignent de ces coussins berlinois. Est-ce que vous vous engagez à réétudier tout cela et transformer certains de ces coussins en ralentisseurs si d'autres personnes faisaient la demande pour les mêmes motifs que ceux qui ont conduit à cette délibération ? Nous ne pouvons pas avoir deux poids et deux mesures. Le mécontentement est très fort à certains endroits. J'aimerais que cette délibération ne reste pas orpheline.

Monsieur Pascal PELLEGRINO

Nous sommes à l'écoute de tous les riverains. Il s'avère qu'à cet endroit on ne peut pas mettre les balisettes pour éviter le slalom entre des véhicules. Il faut se dire également qu'aujourd'hui mettre un plateau ralentisseur, des coussins berlinois, au-delà des frais occasionnés, c'est surtout de la pollution sonore engendrée pour les riverains tout autour. Il faut faire très attention aux implantations. Il ne faut pas faire des choses qui après doivent être retirées comme on a pu le voir parfois. .

Monsieur Stéphane CASSARINI

C'est un problème le bruit généré par les coussins berlinois. Puisque vous êtes reconduit à ce poste et que vous avez l'expérience du mandat précédent je pense que d'ici une année vous pourrez nous faire un bilan de votre action sur les coussins berlinois modifiés, supprimés ...Est-ce que vous prenez cet engagement ?

Monsieur Pascal PELLEGRINO

Avec plaisir Monsieur CASSARINI.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur CASSARINI et Madame LAZREUG, Monsieur ISNARD, Madame ISNARD votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

Madame Catherine BUTTY

Par délibération n° 2018-139 du 25 septembre 2018, le Conseil municipal accordait le transfert de garantie à 100 % des emprunts n° 1054062 et 1040389 au profit de la société 3F Résidences, garantie d'emprunt initialement accordée à la Sté Immobilière Méditerranée SA d'HLM. Toutefois il convient de compléter la délibération susmentionnée et d'y apporter les précisions suivantes :

La Caisse des dépôts et consignations a consenti le 21 décembre 2005 au Cédant un prêt n° 1054062 d'un montant initial de 294 680,92 euros finançant la construction, l'acquisition et l'amélioration de 4 logements, sis 2 rue Rêve Vieille à Grasse. En raison de la vente d'une partie des biens immobiliers du Cédant (Immobilière Méditerranée SA d'HLM) au Repreneur (3F Résidences), le Cédant a sollicité la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté le transfert partiel au profit du Repreneur dudit prêt représentant une quotité de 19,53 %, pour un capital restant dû constaté à 37 683,74 € au 31 décembre 2017. Je vous demande d'accorder la garantie à hauteur de 100 % pour l'emprunt 1054062 au profit de la société 3 F Résidences repreneur pour une quotité de 19.53 % constatée à hauteur de 37 683.74 €.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Avant les élections nous nous sommes servis de ces garanties d'emprunt pour faire pression sur 3F afin qu'ils améliorent les conditions de vie des locataires. Vous nous proposez à nouveau ce type de délibération. Est-ce que vous cessez toute pression sur 3 F ou 3 F a fait les efforts que nous lui avons demandés ?

Madame Catherine BUTTY

Lors du Conseil Municipal en novembre 2019 un refus de garantie d'emprunt a été fait à l'endroit de 3F ce qui nous a permis de mettre la pression auprès de 3F SUD. Ils se sont engagés pour une dépense totale de 2 680 000 €. A ce jour les dépenses réalisées correspondent à 659 700 € et les travaux engagés mais non réalisés s'élèvent à 2 025 500 €.

Monsieur le Maire

Merci Madame l'Adjointe pour ces précisions très claires. Nous nous sommes unis à la CAPG et au Conseil Municipal afin de mettre la pression à 3F. Tout n'est pas réglé à ce jour mais les chiffres parlent. Nous resterons vigilants dans l'avenir. Avec les locataires de 3F nous faisons des points d'étapes régulièrement. Nous avons pu faire avancer des situations planoisées à Virgile BAREL. Nous avons demandé à 3F d'avancer sur un projet de stationnement intérieur qui a été arbitrée à plus de 600 000 € à l'intérieur de Virgile BAREL pour que 24 places supplémentaires de stationnement puissent être créées et ainsi libérer la totalité de la voie de circulation sécurisée. Ces suspensions de participation financière ont eu des effets positifs que nous continuerons à surveiller.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Merci pour ces informations. Si je comprends bien les 659 700 € dépensés par 3F servent à créer un parc de stationnement de 24 places ?

Monsieur le Maire

La ventilation des dépenses de 3F se décline en 3 volets :

- Un volet étanchéité des bâtiments des Fleurs de Grasse pour lequel nous avons eu un débat.
- Un volet de requalification des cages d'escalier et des halls d'entrées des Fleurs de Grasse.
- Un volet sur les décrochements de balcons sur les Fleurs de Grasse.
- Un volet de zone de stationnement à Virgile BAREL.

Je tiens à remercier Monsieur Paul EUZIERE qui a créé ce débat à la CAPG. La première démarche que vous avez proposée nous l'avons faite ensemble et elle a amené des améliorations tangibles qui ne sont pas terminées. 659 700 € ont été dépensés sur les 2 000 000 € que nous attendons en contre partie des loyers que payent les locataires de 3F.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Un échéancier est prévu ?

Monsieur le Maire

Oui. Nous pourrons vous le communiquer.

Monsieur Paul EUZIERE

Nous avons abordé 2 fois en Conseil Communautaire et 1 fois en Conseil Municipal. Avec les Maires de la CAPG nous avons parlé du comportement cavalier y compris à leur égard de 3F. J'ai bien entendu ? on avance mais je n'ai pas fini d'avancer. Nous n'allons pas nous opposer cette fois mais nous serons vigilants. Deux choses, nous allons nous abstenir en ce qui concerne notre groupe parce que nous ne sommes pas au bout de la consommation des sommes annoncées et des travaux à réaliser et deuxièmement nous souhaitons toujours à ce que Monsieur Sautarel vienne s'exprimer soit devant le Conseil Municipal soit devant le Conseil d'Agglomération et répondre aux élus comme il l'a fait devant le Conseil Municipal de Mougins. Je pense qu'il peut faire comme à Mougins, entendre ce qu'ont à dire les élus grassois ou les élus intercommunaux.

Monsieur le Maire

Vous avez très bien retracé les choses et effectivement nous ne sommes pas au bout. Nous avons des avancées positives et significatives que nous avons obtenues et nous devons reconnaître cela. Je n'ai pas proposé à Monsieur Sautarel de venir devant le Conseil Municipal ou le Conseil Communautaire, je ne vois d'inconvénient à le faire sauf qu'il faudra suspendre la séance ou lui demander de venir en commission. Je ne l'ai pas convié pensant que notre débat était suffisant. J'en prends note.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, nous procédons au vote.

Madame LAZREUG vient de rentrer en séance vous pouvez si vous le souhaitez prendre part au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur de FONTMICHEL, Monsieur CASSARINI, Madame LAZREUG, Monsieur ISNARD, Madame ISNARD, Monsieur CAMERANO s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2020 - 91 BUDGET PRINCIPAL 2020
 MAINTIEN GARANTIES D'EMPRUNTS**

Madame Catherine BUTTY

Même sujet, même lieu.

Par délibération n° 2018-139 du 25 septembre 2018, le Conseil municipal accordait le transfert de garantie à 100 % des emprunts n° 1054062 et 1040389 au profit de la société 3F Résidences, garantie d'emprunt initialement accordée à la Sté Immobilière Méditerranée SA d'HLM. Toutefois, il convient de compléter la délibération susmentionnée et d'y apporter les précisions suivantes :

La Caisse des dépôts et consignations a consenti le 21 décembre 2005 au Cédant un prêt n° 1054062 d'un montant initial de 294 680,92 euros finançant la construction, l'acquisition et l'amélioration de 4 logements sis, 2 rue Rêve Vieille à Grasse. En raison de la vente d'une partie des biens immobiliers du Cédant (Immobilière Méditerranée SA d'HLM) au Repreneur (3F Résidences), le Cédant a sollicité la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté le maintien au profit du Cédant d'une quotité de 80,47 % pour un capital restant dû constaté à 155 309,84 euros au 31 décembre 2017.

Monsieur le Maire

Je pense que nous allons avoir un vote cohérent.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur de FONTMICHEL, Monsieur CASSARINI, Madame LAZREUG, Monsieur ISNARD, Madame ISNARD, Monsieur CAMERANO s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2020 - 92 BUDGET PRINCIPAL 2020
 GARANTIES REAMENAGEMENT D'EMPRUNTS – OPERATION LES GENETS
 CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – SOCIETE 3F SUD**

Madame Catherine BUTTY

La société 3F SUD, anciennement Immobilière Méditerranée, a procédé au réaménagement d'une partie de sa dette auprès de la Caisse des Dépôts afin de dégager des marges de manœuvre pour ses investissements futurs.

Les mesures de réaménagement sont de 3 types :

- 1- conversion de prêts à taux variable en prêts à taux fixe sur 25 ans ;
- 2- diminution du taux de progressivité des échéances à 0 % ;
- 3- baisse de la marge du taux d'intérêt.

La Caisse des Dépôts et Consignations demande que les garants des contrats de prêts concernés par les mesures 1 et 2 réitèrent leurs garanties pour le remboursement des lignes de prêts réaménagés. Le prêt réaménagé concerne l'opération « Les GENETS » dont le montant total garanti s'élève à 62 757,26 €. Je vous demande de bien vouloir accorder la garantie à hauteur de 50 % de l'emprunt réaménagé, référencé dans le tableau en annexe, souscrit par la Sté 3F SUD auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Monsieur le Maire

J'imagine même cohérence de vote.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur de FONTMICHEL, Monsieur CASSARINI, Madame LAZREUG, Monsieur ISNARD, Madame ISNARD, Monsieur CAMERANO s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2020 - 93 SPL PAYS DE GRASSE DEVELOPPEMENT
CONCESSION D'AMENAGEMENT DU CENTRE HISTORIQUE
RENEGOCIATION DE L'EMPRUNT BANCAIRE DU CREDIT COOPERATIF DE 2M€
GARANTIE DE LA VILLE DE GRASSE A HAUTEUR DE 80 %**

Madame Catherine BUTTY

Dans le cadre de la concession d'aménagement du centre historique confié en 1996 par la ville de Grasse à la SPL Pays de Grasse Développement, cette dernière avait mobilisé un prêt de 2.000.000 € auprès du Crédit Coopératif en date du 18/09/2014 avec un taux fixe de 1,95%, afin de couvrir les besoins de trésorerie pour les îlots opérationnels et les commerces de la pépinière commerciale. Cet emprunt a fait l'objet d'un avenant de prolongation en date du 18/09/2014 pour porter la dernière échéance, au 26/09/2021. Compte tenu de la crise sanitaire liée au COVID-19 que nous venons de vivre, il y a eu des impacts sur l'opération de la concession d'aménagement du centre historique de Grasse, avec le report ou l'annulation de certaines ventes de biens, le retard de certains travaux et consultations. Il a donc semblé nécessaire pour la SPL Pays de Grasse Développement de solliciter le crédit coopératif pour demander le report de deux échéances trimestrielles sur le prêt initial de 2.000.000 € dont il reste dû en capital, après le paiement de l'échéance du 26 mars 2020 : 263.605,79 €. Le crédit coopératif a confirmé son accord de report par courrier en date du 15/05/2020 et la SPL Pays de Grasse Développement, lors de la séance de son conseil d'administration du 12 juin, a également entériné cette prolongation pour porter la dernière échéance au 26/03/2022, dans les mêmes conditions. Conformément à la réglementation en vigueur pour les opérations d'aménagement visées aux articles L.300-1 à L.300 -4 du Code de l'Urbanisme et dans le cadre de la concession d'aménagement du centre historique, la ville de Grasse a garanti l'emprunt initial à hauteur de 80%, et il est demandé à ce qu'elle puisse le garantir sur la nouvelle durée. Par conséquent, je propose au vote de l'assemblée d'accorder la garantie d'emprunt de la ville de Grasse à hauteur de 80% pour l'emprunt renégocié d'un montant de capital restant dû de 263.605,79 € auprès du Crédit Coopératif au bénéfice de la SPL Pays de Grasse Développement.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Catherine BUTTY

- Le Budget Supplémentaire au Budget Primitif est destiné spécifiquement à reprendre et affecter les résultats de l'exercice antérieur ; il permet par ailleurs d'ajuster en dépenses et en recettes les prévisions de crédits inscrits au Budget Primitif. Pour le budget principal, la reprise des résultats s'équilibre en investissement à 5 865 K€, le déficit de la section étant couvert par l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement en investissement. Le besoin de financement des restes à réaliser, soit 1 514 K€, est financé par le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Le solde du résultat de fonctionnement, soit 1 822 K€, est lui repris en fonctionnement recettes pour 1 822 K€. Cette année 2020 se singularise par la reprise au budget principal de la commune des résultats des Budgets Annexes de l'Eau Potable, de l'Assainissement Collectif et Non Collectif, les compétences ayant été transférées à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse au 1^{er} janvier 2020. Le volume global de ces écritures s'équilibre en fonctionnement à 3 366 K€ et 1 059 K€ en section d'investissement. De la même façon, le Budget Annexe du Cinéma Le Studio ayant été clôturé au 31 décembre 2019 pour être intégré au Budget Principal de la commune, les résultats constatés au Compte Administratif 2019 du Budget Annexe sont également repris au Budget Principal de la commune pour 15 K€ en section de fonctionnement recettes et 43 K€ en section d'investissement. Par ailleurs, l'objectif principal de ce budget supplémentaire a été de tenir compte également des impacts financiers engendrés par la crise sanitaire en modifiant certaines enveloppes de crédits votées au budget primitif. Cette stratégie nous permet de nous projeter dans un futur pour le moins encore incertain et nous adapter aux conséquences de cette épidémie en terme de contraintes. Ainsi en section de fonctionnement, il a été important de revoir à la baisse certaines ouvertures de crédits en recettes, les postes les plus touchés étant les produits des droits de mutation, les recettes de stationnement de surface, les redevances et droits d'entrée, les reversements du produit des jeux du casino. Le volume global de ces diminutions représente 1 285 K€. Il a été donc nécessaire de compenser ces pertes, soit par des nouvelles recettes non prévues au budget, soit par des diminutions de nos dépenses. En ce qui concerne les nouvelles recettes, elles concernent essentiellement l'ajustement de la Dotation Globale de Fonctionnement, la participation de l'Etat pour l'acquisition de matériel sanitaire, leur montant cumulé représentant un volume de 76 K€. Pour les dépenses, un travail collaboratif a été mené avec l'ensemble des services pour cibler de manière exhaustive les postes de dépenses pouvant être réduits, eu égard à la période de confinement. Le volume de ces réductions représente 1 266 K€, réparti entre les charges de fonctionnement des services et celles de personnel. Concernant les dépenses supplémentaires non prévues au budget primitif, elles se définissent par les besoins en matériel sanitaire pour la mise en sécurité de la population, des enfants scolarisés et du personnel municipal mobilisé, pour un montant de 300 K€. Sur les autres postes de dépenses de fonctionnement, seul celui du prélèvement lié à la loi SRU a été réévalué pour 78 K€, les dépenses potentiellement déductibles transmises par la ville de Grasse n'ayant pas été retenues. Pour la section des investissements, en dehors de la reprise des résultats et des restes à réaliser évoqués ci-dessus, est constatée l'affectation d'une enveloppe de 43 K€ à la modernisation des services. Par ailleurs, sont modifiées les enveloppes de crédits nécessaires à l'enregistrement des refinancements des encours Dexia pour 3 500 K€. Je vous demande de bien vouloir approuver le projet de budget supplémentaire 2020 de la commune au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2020 et l'arrêter comme détaillé ci-dessus, ainsi que la note de présentation brève et synthétique prévue par l'article L2313-1 du Code Général jointe en annexe, autoriser Monsieur Le Maire à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés ci-dessus et notifier la présente délibération à Monsieur le Trésorier Municipal et à Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes.

Monsieur Jean-Paul CAMERANO

Concernant le poste de gestion courante, Je note une baisse de 888 000 € soit -1.5 qui passe de 57 938 K€ à 57 049 K€, cela va dans le bon sens mais pour moi pas assez loin. Par contre le total des dépenses de fonctionnement est lui en hausse et passe de 61 154 000 € à 63 630 000 € et ce à cause essentiellement d'une inscription de charge exceptionnelle d'un montant de 3 364 000 €. Merci Madame l'Adjointe de préciser à quoi

correspond cette charge exceptionnelle qui concerne le chapitre 67. Les prévisions de dépenses totales de fonctionnement ressortent donc à plus 6.43. Au niveau des recettes de gestion courante celles-ci fondent avec une baisse de l'ordre 1 200 000 € constitutive de la baisse de 415 000 € correspondant au produit des services chapitre 70 ainsi que d'une chute du poste impôts et taxes chapitre 73 avec une baisse de 820 000 €. En conclusion l'effet conjugué de la hausse des dépenses et de la baisse des recettes aurait dû selon moi entraîner des choix plus rigoureux et une réduction de la voilure de manière plus conséquente. Ce qui n'est pas le cas. L'effet crise sanitaire est bien évidemment passé par là. Il y a eu un impact fort sur les collectivités territoriales mais j'aurai souhaité plus de rigueur dans l'établissement de ce budget supplémentaire. Enfin pour conclure une politique d'investissement quasi nulle sur 2020 et très réduite sur l'exercice suivant aurait permis une reconstitution plus grosse de marge à partir de 2022 et envisager des perspectives plus sereines à moyen terme. Tel n'est pas le cas, c'est votre choix mais ce n'est pas ma vision. Je m'opposerai à cette délibération.

Monsieur Paul EUZIERE

Nous allons voter contre ce budget supplémentaire qui est présenté comme vertueux mais nous n'avons pas le même sens de la vertu. Il y a des restes à réaliser qui représentent 1 500 000 €. Sur ce 1 500 000 €, il y a des choses positives comme par exemple 69 000 € pour l'équipement des services, 105 000 € pour l'entretien des bâtiments communaux, 34 000 € pour la requalification de l'avenue de Lattre de Tassigny. Mais il y a 500 000 € soit le tiers de ces restes à réaliser qui vont à la construction et l'équipement de la médiathèque. Nous sommes toujours dans le même déséquilibre. 521 000 € de reste à réaliser contre 12 000 € pour le gros entretien des écoles et des crèches. Nous sommes dans un déséquilibre complet dans les dépenses d'investissement et dans les priorités donc nous ne le voterons pas.

Monsieur le Maire

Monsieur CAMERANO je voudrais répondre aux questions légitimes. Vous constatez une diminution des charges de fonctionnement et vous les soulignez et pour vous cela ne va pas assez loin. Nous sommes au maximum de ce que l'on peut faire dans la contrainte des services. Nous avons été dans une réduction conséquente année après année des charges de fonctionnement. Mon sentiment c'est que je ne crois pas que nous puissions aller plus loin et les services qui nous regardent à travers les réseaux sociaux savent combien je souhaite ne pas contraindre davantage. Je souhaite même que nous puissions consacrer des moyens de fonctionnement et d'investissement sur les questions du renouvellement de véhicules, sur les questions sécuritaires. Par ailleurs, vous l'évoquez vous-même dans votre question et votre réponse le COVID est passé par là et l'augmentation conséquente de plus d'un million d'euros, de perte de recettes de près de 750 000 € qui sont prévues en chute de recettes sur les droits de mutations départementaux que nous avons planifiés ensemble dans l'exercice 2020. Deux mois de non transactions immobilières génèrent l'écroulement d'un certain nombre de recettes. L'effet COVID montre une augmentation des dépenses de fonctionnement liée à l'équipement de nos écoles, de nos services municipaux comme les masques. Cela a généré des charges qui n'étaient pas prévues et qui étaient difficilement prévisibles. Malgré tout, nous continuons à améliorer la situation de la ville. On augmente la capacité d'autofinancement. C'est ce que l'on doit retenir. On aurait pu reconstituer une capacité d'autofinancement certes bien meilleure en ne dépensant pas ces engagements, en ne votant pas ces participations de 100 000 € pour la ligne budgétaire 012, pour les personnes qui ont traversé cette crise du COVID. Nous avons été dans la mesure, dans l'équilibre, en reconnaissant le travail des services, en jugulant le fonctionnement le plus possible et en traversant cette crise qui vient frapper notre collectivité sans précédent.

Monsieur EUZIERE, je comprends votre position de vote qui est en concordance avec ce que nous avons évoqué.

Monsieur Jean-Paul CAMERANO

J'avais posé une question à Madame l'Adjointe aux finances. A quoi correspondant ces charges exceptionnelles de 3 364 000 € ?

Madame Catherine BUTTY

Ce sont les transferts de compétence qui ont été fait à la communauté d'agglomération de l'eau potable, l'assainissement. Toutes les présentations que Monsieur le Maire a évoquées en début de séance.

Monsieur le Maire

Vous avez l'explication sur une note que je vous ai adressée page 5. Vous avez sur cette page la quantification des ces transferts qui sont des transferts de 3 000 000 € en direction de la CAPG suite à la Loi Notre qui est venue modifier un certain nombre de choses dans nos collectivités depuis le 1^{er} janvier 2020.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur de FONTMICHEL, Monsieur ISNARD, Madame ISNARD votent contre et Monsieur CASSARINI, Madame LAZREUG, Monsieur CAMERANO s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2020 - 95 GESTION DE LA DETTE
ADOPTION DU CAHIER DES PROCEDURES GENERALES
ADOPTION DES REGLES DE GESTION**

Madame Catherine BUTTY

La Ville doit chercher les moyens de protéger et d'optimiser ses charges financières sans se livrer à des opérations spéculatives, en utilisant les techniques d'arbitrage et de protection disponibles, sûres et, dans toute la mesure du possible, flexibles. Ainsi, je vous propose la mise en place d'un cahier des procédures générales de gestion de la dette complété par des règles de gestion définissant la stratégie. Le premier document présente le cadre de gestion, l'organisation, les objectifs, les principes, les politiques et les modes opératoires relatifs à la dette. Chaque année, ce document est revu et approuvé par l'assemblée délibérante. Le second reprend les points essentiels pour cadrer la gestion en application des principes définis dans le cahier de procédures générales. Il doit être actualisé chaque année. Dans ce dispositif, votre rôle est essentiel et encore plus prépondérant car le Conseil Municipal valide les orientations stratégiques et leurs mises à jour lorsque les circonstances le justifient. Je vous propose d'adopter le cahier des procédures générales tel que joint à la présente délibération adopter les orientations et les paramètres de gestion précisés dans le cahier de définition stratégique de la gestion de dette et des règles de gestion tel que joint à la présente délibération.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**GESTION DE LA DETTE
DELEGATION DE COMPETENCES DANS LE DOMAINE DE L'EMPRUNT ET DES
OPERATIONS UTILES A LA GESTION DE LA DETTE**

Madame Catherine BUTTY

Le Conseil Municipal peut déléguer au Maire. Il précise notamment que des délégations peuvent porter sur :

- La réalisation des emprunts et des opérations utiles à la gestion de la dette ;
- La réalisation des lignes de trésorerie.

Ainsi, il vous est proposé de donner délégation de compétences au Maire pour, dans le cadre des procédures, des orientations et des règles de gestion définies :

- Souscrire les emprunts avec les caractéristiques (durée, montant, type de taux, niveau de taux et de marge, périodicité, profil d'amortissement y compris différé) qu'il arrêtera dans le respect des paramètres de gestion précisés au paragraphe VII des règles de gestion.

Ces emprunts ne pourront pas être des financements structurés.

- Rembourser par anticipation les emprunts anciens y compris leur refinancement par un nouvel emprunt ;
- Modifier les plans d'amortissement des emprunts souscrits (profil et/ ou durée) ;
- Modifier les taux d'emprunts existants (passage de taux fixe à taux variable ou vice versa) ;
- Compacter plusieurs emprunts ;
- Conclure des lignes de trésorerie d'un montant total ne dépassant pas 3 M€ et d'une durée jusqu'à 1 an avec les caractéristiques (modalités de tirage, durée des tirages, type de taux, niveau de marge) qu'il arrêtera ;
- Réaliser les opérations de gestion de taux (produits dérivés) par des produits de couverture adossés aux emprunts souscrits, en utilisant les instruments autorisés dans l'article V des règles de gestion ;
- Conclure tout contrat ayant pour objet de réduire les risques financiers inhérents à la dette, en respectant les contraintes définies dans le cahier des procédures et le cahier des règles de gestion.

Etant entendu que Monsieur le Maire est autorisé à déléguer sa signature au premier adjoint au titre des attributions déléguées citées. Le Conseil Municipal pourra mettre fin à cette délégation à tout moment, par délibération.

Madame Myriam LAZREUG

Nous voterons contre cette délibération parce que la gestion de la dette est une compétence essentielle et qui doit rester l'attribution du Conseil Municipal. Elle ne doit pas être déléguée au Maire.

Monsieur le Maire

Je précise que nous rendons compte de chacune des questions de dette et de désensibilisation dans l'assemblée délibérante.

Madame Myriam LAZREUG

Nous préférons que le Conseil Municipal intervienne en amont plutôt qu'à postériori.

Monsieur Paul EUZIERE

Nous avons eu des expériences tellement malheureuses dans cette même salle il y a quelques années. Il vaut mieux que nous soyons prudents. C'est une compétence du Conseil Municipal et c'est normal qu'elle reste dans les mains du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur de FONTMICHEL, Monsieur CASSARINI, Madame LAZREUG, Monsieur ISNARD, Madame ISNARD votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2020 - 97 REMBOURSEMENT ANTICIPE DE DEUX EMPRUNTS
 SOUSCRITS AUPRES DE DEXIA CREDIT LOCAL
 SAVOIR : MON202354CHF001 ET MON277049EUR001
 CONCLUSION DE DEUX NOUVEAUX CONTRATS DE PRET
 DESTINES A REFINANCER LES CONTRATS DE PRET QUITTES**

Madame Catherine BUTTY

La ville de Grasse porte des emprunts avec DCL (Dexia) comme contrepartie dont deux sont l'objet du protocole d'accord. DCL a sollicité la ville afin de procéder au remboursement anticipé de ces emprunts. Si les contrats de prêt prévoient les modalités de remboursement anticipé à la demande de l'emprunteur, aucune disposition ne traite du remboursement anticipé à la demande du prêteur. Il convient donc de définir des modalités de mise en œuvre pour ces remboursements anticipés. Faire droit à la demande de DCL ne doit pas entraîner un surcoût pour la ville après avoir agrégé l'indemnité de remboursement avec les charges financières et les frais divers liés au refinancement. Cette règle pragmatique et souple permet à la ville de profiter de l'effet d'aubaine présenté par la demande formulée par DCL. Dans cet esprit, après premières discussions avec la ville, DCL propose de :

- Ne facturer aucune indemnité de remboursement anticipé (telle que calculée en application des dispositions de remboursement anticipé à la demande de l'emprunteur) pour un emprunt en Franc Suisse ;
- Réduire l'IRA calculée sur un emprunt en taux fixe pour la ramener à des niveaux tels qu'une baisse de TRI apparaisse en faveur de la ville.

A ce dernier emprunt est adossé un swap et sauf à retourner le swap, le refinancement doit répondre aux critères d'adossement (même plan d'amortissement : périodicité, dates d'échéances, montants de chaque échéance). Le retournement du swap entraînant le paiement d'une soulte et un surcoût trop important pour la ville, il est conservé pour le moment.

Après avoir pris connaissance des dispositions du protocole et des caractéristiques des refinancements à mobiliser, le Conseil Municipal donne spécifiquement tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour, concomitamment : signer le protocole avec Dexia Crédit Local, mettre en œuvre ses dispositions, résilier les contrats de financement MON202354CHF001, MON277049EUR001 souscrits auprès de Dexia Crédit Local, souscrire auprès du Crédit Agricole, pour refinancer le contrat MON202354CHF001, un contrat de financement à taux fixe de même encours : 308 123,71 € (sur la base d'un taux de change Euro/CHF de 1.0654), ce montant sera réajusté en fonction de l'évolution du taux de change, la perte de change étant capitalisée, souscrire auprès de La Banque Postale, pour refinancer le contrat MON277049EUR001, un contrat de financement à taux fixe de même encours : 3 178 378,44 €, autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement Madame la Première Adjointe, à passer tous les actes nécessaires à la signature de ces contrats, à procéder, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le protocole et les différents contrats de prêts. Monsieur

le Maire reçoit tous pouvoirs à cet effet et autoriser l'étalement de l'indemnité compensatoire sur une durée ne pouvant excéder celle de l'emprunt initial.

Monsieur le Maire

Nous sommes dans cette démarche de désensibilisation qui aura lieu normalement demain pour toper demain matin à 11 heures la désensibilisation de ces deux emprunts.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur CASSARINI, Madame LAZREUG, Monsieur ISNARD, Madame ISNARD s'abstiennent.

Je vous remercie pour cette désensibilisation de ces deux emprunts qui vont améliorer la situation financière de la ville et diminuer les charges financières à plus de 250 000 € dans les années à venir.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2020 - 98 MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE
 ET MUSEE JEAN-HONORE FRAGONARD
 INTEGRATION DE NOUVEAUX STOCKS DE CARTES POSTALES
 VENTE A LA REGIE DE RECETTES DU MAHP**

Monsieur Nicolas DOYEN

La régie de recettes du Musée d'Art et d'Histoire de Provence souhaite intégrer dans son stock des cartes postales et des posters qu'elle proposera en vente aux visiteurs. Je vous demande donc de bien vouloir intégrer l'intégration de produits destinés à la vente dans le stock de la régie de recettes du MAHP.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2020 - 99 MUSÉE INTERNATIONAL DE LA PARFUMERIE
 PLAN DE RÉCOLEMENT 2016-2025**

Monsieur Nicolas DOYEN

Les musées sont tenus d'élaborer un plan de récolement décennal, validé par la personne morale propriétaire du musée. Le récolement, réalisé sous l'autorité du chef d'établissement, consiste à vérifier physiquement sur pièce et sur place, à partir d'un objet ou de son numéro d'inventaire :

- la présence du bien dans les collections ;
- sa localisation ;
- l'état du bien ;
- son marquage ;
- la conformité de l'inscription à l'inventaire avec le bien, ainsi que le cas échéant avec les différentes sources documentaires (archives, dossiers d'œuvres, catalogue).

Le plan de récolement montre l'engagement de la collectivité à mettre en œuvre un processus d'inventaire des collections. Ce document détaille les modalités de réalisation, le calendrier des campagnes et les moyens

nécessaires à la conduite de ces opérations. Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider officiellement le plan de récolement décennal du Musée International de la Parfumerie 2016-2025, annexé à la présente délibération.

Monsieur Paul EUZIERE

Le MIP dépend de la communauté d'agglomération. Pourquoi le recollement dépend de la ville de Grasse ?

Monsieur Nicolas DOYEN

Les collections appartiennent à la ville de Grasse, elles sont inaliénables.

Monsieur Paul EUZIERE

Cela veut dire que s'il y a à faire sur des objets des collections cela revient à la ville ?

Monsieur le Maire

Si l'achat est fait par l'agglomération c'est à la CAPG de prendre en charge autrement c'est à la ville. Il appartient à la ville de restaurer son patrimoine.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2020 - 100 MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE
 ET MUSEE JEAN-HONORE FRAGONARD
 CATALOGUES SORTIS DES STOCKS DE LA REGIE DE RECETTES DU MAHP**

Monsieur Nicolas DOYEN

La régie de recettes du Musée d'Art et d'Histoire de Provence souhaite sortir de son stock des catalogues mis en don pour la presse et les partenaires.

- 1 catalogue Fragonard Peintre de Grasse ;
- 1 catalogue Faïence Apt et Castellet ;
- 100 catalogues l'Art retrouvé.

Je vous demande de bien vouloir sortir de son stock ces catalogues.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2020 - 101 MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE
VILLA MUSEE JEAN-HONORE FRAGONARD
REGIES DES RECETTES – TARIFS ENTREES AUX MUSEES**

Monsieur Nicolas DOYEN

La régie des recettes souhaite pouvoir offrir des entrées gratuites dans le cadre des jeux organisés par la ville de Grasse ou la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ou pour des lots de tombolas des structures extérieures afin d'assurer la promotion des musées de Grasse. Ces entrées gratuites seront validées par le comité de direction des musées et clairement notées par le régisseur de la régie de recettes. Je vous demande de bien vouloir autoriser la régie des recettes à pouvoir offrir des entrées gratuites dans le cadre des jeux organisés par la ville de Grasse ou la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ou pour des lots de tombolas des structures.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2020 - 102 ANIMATION CULTURELLE
TARIFICATION SPECTACLE ESTIVAL**

Monsieur Nicolas DOYEN

Le spectacle itinérant « Les promeneurs du temps », proposé depuis 2013 par la Compagnie « Le son de choses » et écrit par Luc GIRERD, est d'une grande qualité historique et artistique, son scénario ayant été élaboré avec la participation du service Ville d'art et d'histoire, en charge de la médiation du patrimoine de la commune. Devant le succès remporté l'an passé par ce spectacle estival, le projet est reconduit cet été, à raison de cinq représentations payantes les 21, 22, 23, 24, et 26 août 2020. Les représentations d'une durée de deux heures sont payantes, au tarif unique de 10 € T.T.C. par personne. L'organisation de cette manifestation s'effectuera avec l'autorisation écrite du Préfet, dans le respect des gestes barrières et d'un protocole sanitaire, et le port du masque sera obligatoire durant les représentations. Je vous demande de bien vouloir adopter ce tarif unique de 10 € T.T.C. par personne, à compter du 1^{er} août 2020.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2020 - 103 FESTIVAL DES JARDINS DE LA COTE D'AZUR 2021
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

Monsieur Pascal PELLEGRINO

En avril 2017 puis en avril 2019, durant un mois, se sont tenues les deux premières éditions du Festival des Jardins de la Côte d'Azur organisé par le Département des Alpes-Maritimes. Fort de ces succès, ce festival sera reconduit pour une 3^{ème} édition en 2021. La prochaine édition du Festival des Jardins de la Côte d'Azur aura lieu en avril 2021 sur 5 communes du département. Les communes souhaitant accueillir les jardins des créateurs doivent proposer un site, disponible en avril 2021, sur lequel seront réalisées 3 créations paysagères de 200 m² chacune. Chaque commune proposera également un jardin éphémère 'hors concours' d'une surface supérieure à 100 m² qui sera réalisé par son service des espaces verts. Ainsi, l'implantation de 4 créations sur un même site, sur une surface avoisinant les 800 m², constituera une vitrine attrayante pour le public et mettra en valeur les réalisations mais également les jardins de la commune. En 2017 et 2019, le site retenu par la ville de Grasse a été les jardins de la Villa Fragonard. Pour le Festival de 2021, il est proposé de reconduire ce site et d'implanter les créations paysagères dans les jardins ainsi que dans la cour extérieure et ce, pendant la durée du Festival. Pour le jardin éphémère « hors concours », il est proposé de l'implanter dans le Jardin des plantes. Les modalités de gestion de ces jardins, le temps du festival, font l'objet d'une convention qui précise la collaboration entre les parties, à savoir le département des Alpes-Maritimes, organisateur de la manifestation, et la ville de Grasse, qui accueillera 3 créations paysagères dans le cadre du concours et proposera une création éphémère « hors concours » réalisée par ses services.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2020 - 104 DEMANDE D'EXONERATION POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
COMMERCIAL SUITE AU COVID-19**

Madame Marie-Madeleine GUALLINO

Vu l'ordonnance n°2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire. La ville de Grasse, comme l'ensemble du territoire national et de la planète connaissent un épisode épidémique inédit. Face à l'épidémie de COVID-19, le gouvernement a décidé des mesures exceptionnelles de confinement et de fermetures d'activités économiques non essentielles. De ce fait, l'activité économique de tous les commerces dits non essentiels a dû être suspendue à compter du 16 mars 2020. De nombreux commerçants sont aujourd'hui dans la difficulté. La ville de Grasse se doit d'aider au maintien du commerce existant et au redémarrage de l'activité économique. Les restaurateurs, les limonadiers, les commerces sédentaires et non sédentaires n'ont pu exploiter leur activité sur le domaine public communal. La situation financière de ces commerçants est particulièrement difficile. Aussi, afin de garantir la continuité économique et sociale de la commune, je vous propose d'exonérer les restaurateurs, limonadiers, commerçants sédentaires de la redevance d'occupation du Domaine public. Je vous propose, également, d'exonérer les commerçants non sédentaires qui font vivre les marchés grasseois de leur taxe d'occupation du domaine public. Cette exonération porte sur la période courant du 16 mars et jusqu'au 30 septembre 2020.

Monsieur le Maire

Cette délibération montre notre solidarité à l'endroit de tous ces commerçants qui vivent une période très difficile.

Monsieur Paul EUZIERE

Avons-nous chiffré la perte de recette ?

Madame Marie-Madeleine GUALLINO

La perte de recette est estimée à 50 000 €.

Monsieur le Maire

Nous allons vous donner le chiffre exact. Nous avons pris tout le domaine public du 15 mars jusqu'à septembre. Nous avons pris les recettes estimées sur ce créneau-là. Je pense que c'est 30 000 €.

Monsieur Paul EUZIERE

Nous sommes d'accord mais nous souhaitons savoir si c'est 30 000 € ou 50 000 €. Ce n'est pas la même chose.

Monsieur le Maire

Nous sommes à 50 000 € de perte dans cette délibération. Cette perte est ventilée en deux groupes :

- 25 000 € de perte de location tables, chaises sur le domaine public,
- 25 000 € de perte de droit de places sur les marchés.

Cette perte est chiffrée dans l'impact COVID.

Monsieur Patrick ISNARD

Je salue cette décision qui me paraît nécessaire. Avez-vous prévu un plan de sauvetage des commerces grassois ? C'est-à-dire qu'au-delà de cette décision, y a-t-il un plan d'urgence pour que les commerces ne ferment pas les uns derrière les autres ?

Monsieur le Maire

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a souhaité travailler à aider et accompagner les entrepreneurs, les restaurateurs, les chefs d'entreprise, les artisans qui ont besoin d'aide sur cette période. Nous avons abondé à hauteur de 200 000 € un fonds régional qui a été piloté et porté par la région sud, un fonds régional de 30 millions d'euros qui s'appelle résistance COVID. Les entreprises qui le souhaitent peuvent nous solliciter pour avoir cette aide à taux 0 et qui permet de retrouver de la trésorerie pendant ces difficultés. Nous avons eu un certain nombre de commissions d'agrément. Plusieurs dizaines d'entreprises ont été reçues par cette commission composée de l'exécutif régional, de l'exécutif de la CAPG et de la ville, des experts qui font partis des initiatives locales et Madame Valérie COPIN, 1^{ère} Adjointe qui a siégé à chaque commission. Elle m'a rendu compte chaque jour des entreprises qui bénéficiaient de cette aide. Cette aide est conséquente dans cette période difficile. Aujourd'hui nous faisons un effort supplémentaire pour exonérer les terrasses mais bien au-delà pour que la période estivale permette aussi à nos commerçants, nos restaurateurs d'utiliser ce domaine public sans avoir à le payer. Voilà le plan d'ensemble prévu.

Monsieur Patrick ISNARD

Si je ne me trompe pas ce sont des prêts à taux 0 et l'exonération des surfaces de travail.

Monsieur le Maire

Nous pouvons également valoriser les actions de communication qui ont été menées par notre collectivité.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Madame L'Adjointe félicitation pour le travail mené qui vient de rassembler l'ensemble du Conseil Municipal en direction de nos commerçants.

**2020 - 105 CONTRAT ENFANCE – JEUNESSE
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
ANNEE 2020**

Monsieur Cyril DAUPHOU

L'ensemble des actions est consigné dans la convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales. Le co-financement des actions proposées et validées par la Caisse d'Allocations Familiales est de 40 %. Après étude de l'ensemble des activités proposées par les différentes associations et des recettes versées par la CAF, un réajustement des montants à verser avait déjà été effectué en 2019 dans une démarche concertée. Il conviendra de réajuster également les montants en 2020 en fonction de la baisse ou de la hausse des actions menées et en tenant compte de la crise sanitaire qui a contraint les accueils de loisirs à une longue période de fermeture. La négociation auprès de chaque association est en cours et sera finalisée pour le Conseil Municipal de novembre. Les associations ont besoin de trésorerie pour assurer les accueils de loisirs et séjours durant l'été. Je vous propose de procéder au vote de 50% des montants prévisionnels soit 651 855 € (avances de subventions de décembre comprises votées lors du Conseil Municipal du 10 décembre 2019).

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Monsieur Jean-François LAPORTE

Je ne peux pas prendre part au vote étant trésorier d'une de ces associations « Art et Education ».

Monsieur le Maire

Nous notons au procès-verbal que Monsieur LAPORTE ne prend pas part au vote.

Nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2020 - 106 ENERGIES
VENTE DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE SUITE AUX TRAVAUX
D'AMELIORATION ENERGETIQUE**

Madame Anne-Marie DUVAL

La ville de Grasse réalise des travaux d'amélioration de performance énergétique sur des équipements et dans des bâtiments communaux, il est possible d'obtenir des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) introduits par la loi sur l'Energie du 13 juillet 2005 (loi « POPE »). Ces certificats peuvent ensuite être valorisés sur un marché d'échange de certificats et représenter une ressource financière pour soutenir les projets de la commune. La vente des CEE n'étant pas soumis aux règles de la commande publique et les offres n'étant valables que sur une courte période, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à céder au meilleur prix les CEE actuellement en possession de la ville ainsi que les prochains CEE qui seront obtenus. Cette délibération a pour but de ne pas être obligé de se redélibérer à chaque fois que nous voudrions revendre des certificats d'économie d'énergie. La meilleure offre financière sera recherchée à chaque cession. Pour votre information sur l'année 2017-2018 nous avons vendu pour 769 263 € de certificats d'énergie. En 2019 un peu moins. Grâce à ces certificats nous avons remplacé 28 luminaires, 2 horloges astronomiques et tous ces nouveaux luminaires sont équipés d'un module permettant de faire de l'abaissement de puissance pendant la nuit et ce qui va m'amener à vous présenter la délibération suivante. Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à bien vouloir négocier ces certificats d'énergie.

Monsieur le Maire

Cela apporte de la contribution financière dans nos finances. Je salue Karine GIOVINAZZO et les services qui travaillent à l'amélioration de ces performances énergétiques. Ils ont un double effet positif. Le premier est de ramener des recettes et le deuxième c'est à terme d'éviter des consommations mensuelles trop importantes. Pour cela il nous faut moderniser l'outil de production.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2020 - 107 ENVIRONNEMENT – ADHESION AU CONCOURS NATIONAL « VILLES ET VILLAGES
ETOILES » POUR LA PROTECTION DU CIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT NOCTURNES**

Madame Anne-Marie DUVAL

L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) propose une Charte d'engagements volontaires aux collectivités qui souhaitent améliorer l'éclairage extérieur, le rendre plus durable et diminuer les nuisances lumineuses émises. Ainsi, il est proposé de rejoindre les 400 signataires de cette Charte, soutenue par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, en s'engageant à rénover l'éclairage extérieur en intégrant dans ses projets les dimensions environnementales. Cette Charte recense les bonnes pratiques à mettre en œuvre en matière de préservation du ciel nocturne, de la biodiversité et d'économies d'énergie. Dans le cadre de cette adhésion, il est enfin proposé de participer au concours national « Villes et Villages étoilés ». Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la Charte pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes.

Madame Muriel CHABERT

Je voudrais saluer cette délibération et cette initiative. En terme d'écologie on se rend compte qu'il n'y a pas que la flore mais également une faune. Une faune que l'on ne voit pas tous les soirs, tous les jours. La luciole est un exemple : pour se reproduire elle a besoin de ce flash lumineux et la disparition avait été avérée. En son temps il

a été décidé de mettre des éclairages partout où il était possible de le faire, notamment dans les campagnes. Certes, il y avait cette dangerosité avérée de sécurité. Maintenant nous avons la possibilité d'éteindre les luminaires la nuit et au moins on pourra revoir les étoiles dans nos campagnes.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2020 - 108 CONTRAT DE VILLE PROGRAMMATION 2020
PILIER COHESION SOCIALE
PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN
SUBVENTIONS MUNICIPALES**

Madame Dominique BOURRET

La présente délibération a pour objet le financement d'actions relevant de la programmation 2020 du Contrat de Ville 2015-2020. Ces actions sont inscrites dans le cadre d'un projet global validé par l'ensemble des partenaires financeurs sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et répondent aux objectifs définis dans les piliers Cohésion Sociale et Amélioration du Cadre de Vie. Les associations financées sont : Harjès, Bredon Taekwondo Club, Les Petits débrouillards, Loisirs Education Art, Soli-Cités, Les Compagnons Bâisseurs, Grasse à tous les Visages, Les Familles arc-en-ciel, le Centre de Développement Culturel du Pays de Grasse, d'une Rive à l'Autre. Le montant total des actions financées dans le cadre du Contrat de Ville s'élève à 1 398 392 € et les subventions de la ville de Grasse à : 117 396 €. Je vous demande de bien vouloir approuver le programme des 11 actions et les conditions de financement, autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec les associations ou organismes concernés par la mise en œuvre de ces actions et autoriser le versement des subventions aux associations suscitées. Je vais donner la parole à Monsieur le Maire car comme Madame NUTINI nous ne prendrons pas part au vote. Nous sommes présidentes d'une association.

Monsieur le Maire

Mesdames NUTINI et BOURRET je vous demande de bien vouloir sortir de la salle le temps de procéder au vote. Bien sûr vous ne prenez pas part au vote.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2020 - 109 SERVICE BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
DESHERBAGE DES COLLECTIONS**

Madame Dominique BOURRET

Les documents du service Bibliothèque & Médiathèques peuvent être soumis au désherbage. On entend par désherbage le retrait des collections des documents qui sont en mauvais état ou dont le contenu est périmé ou qui n'intéresse plus le public.

Les collections patrimoniales, propriétés de l'État, ne sont pas concernées ainsi que les documents dévolus à la conservation. Le chef du service Bibliothèque & Médiathèques peut valider les listes de documents qui pourront être désaffectés des inventaires afin d'être donnés ou détruits. Le service des Bibliothèque & Médiathèques doit ensuite pouvoir :

- détruire les documents abîmés ou trop obsolètes pour lesquels il ne peut être envisagé de don,
- donner les autres documents à des institutions ou des associations.

Je vous demande de bien vouloir autoriser le désherbage régulier des documents suivants :

- documents en mauvais état,
- documents à contenu obsolète,
- documents jamais ou très rarement empruntés et dont l'acquisition remonte à plus de 10 ans.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2020 - 110 SERVICE BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES ACCEPTATION D'UN MECENAT DE MONSIEUR MICHEL CRESP

Madame Dominique BOURRET

Monsieur Michel CRESP, né à Paris en 1947, photographe et créateur graphique propose un mécénat à la ville de Grasse. Il propose d'offrir 5 documents dont il est propriétaire. Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que les éventuels avenants à venir dans la mesure où ce ou ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2020 - 111 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS EXERCICE 2020

Madame Annie OGGERO-MAIRE

Certains dossiers d'associations sont arrivés après le vote du Conseil Municipal de février dernier, il est proposé de verser une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :

- | | |
|--|------------|
| - Comité Officiel des Fêtes de Sainte Anne | 455 € |
| - Les Amis du sanctuaire de Valcluse | 455 € |
| - Comité des œuvres sociales | 5 031.04 € |

Subvention exceptionnelle pour la cérémonie de remise des médailles au personnel communal.

Je vous demande de bien vouloir autoriser le versement de subventions exceptionnelles pour un montant de 5 941.04 €.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2020 - 112 CASINO DE GRASSE – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – REDEVANCES
ANNUELLES DU CASINO ANNEE 2019 – SAISON DU THEATRE DE GRASSE –
MANIFESTATION ARTISTIQUE DE QUALITE**

Madame Karine GIGODOT

La convention qui nous lie avec le délégataire permet une redevance pour la participation communale aux événements de nature culturelle reconnus par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le délégataire demande de pouvoir accéder au crédit d'impôt au titre des manifestations artistiques de qualité (MAQ). Il est proposé que la participation au titre des Manifestations Artistiques de Qualité pour le Casino de Grasse se porte cette année sur la saison du théâtre de Grasse. Cette affectation permettra ainsi au délégataire de bénéficier d'un crédit d'impôt.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2020 - 113 CASINO DE GRASSE
DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DE JEUX**

Madame Karine GIGODOT

L'article 7-2 précité impose dans le cadre d'une demande de renouvellement d'exploitation de jeux l'avis de la commune. La ville de Grasse est classée station de tourisme depuis le 18 janvier 2018 et le casino est un élément majeur pour développer l'attractivité commerciale et touristique du centre-ville. De plus, le casino de Grasse s'inscrit physiquement dans un ensemble cohérent puisqu'il est accolé au Palais des Congrès. Le casino sert de lieu de restauration et d'animation à proximité immédiate. La présence d'une telle structure permet de sédentariser les visiteurs en étoffant l'offre de restauration et d'animations proposée en centre-ville. Le casino est un partenaire important des grandes fêtes de la Ville. Il permet à travers un prélèvement sur le produit net des jeux de participer à des manifestations artistiques de qualité portées par le théâtre de Grasse, scène d'envergure régionale. L'avis porte sur le renouvellement pour une durée de 5 années des jeux suivants :

- 50 appareils dits « Machines à Sous »
- 1 table de jeu « Black jack »
- 1 roulette électronique.

Il est proposé d'émettre un avis favorable à la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter des jeux formulée par la société SAS du CASINO DE GRASSE, pour une durée de deux années.

Monsieur Paul EUZIERE

Nous souhaitons avoir des éclaircissements. La situation est peu claire depuis le début. Nous aurions dû nous réunir pour qu'on puisse voir un peu plus clair. Nous n'avons pas d'éclairage sur ce dossier. On ne sait pas si

depuis la fin du confinement le restaurant a repris et là en ce qui concerne le renouvellement des jeux pourquoi nous demandons deux ans et pas plus ?

Madame Karine GIGODOT

Nous demandons cinq ans.

Monsieur Paul EUZIERE

Justement pourquoi la dernière fois nous avons demandé 5 ans et cela n'avait pas été retenu ?

Monsieur le Maire

C'est le ministère de l'intérieur.

Monsieur Paul EUZIERE

Ce n'est pas sans raison.

Monsieur le Maire

Il avait fallu un certain nombre de mises à jour nécessaires imposées par la police judiciaire et le ministère de l'intérieur. Aujourd'hui, nous sollicitons 5 années et nous vous proposons d'accompagner le casino. C'est le ministère de l'intérieur qui décidera du nombre d'années. Je pense que ce casino est une bonne chose pour Grasse. Nous demandons 5 ans pour l'amortissement d'un certain nombre de sujets et d'investissements.

Monsieur Paul EUZIERE

Toutes nos appréhensions ne sont pas levées.

Monsieur le Maire

Je propose de monter une réunion ad'hoc pour lister les appréhensions des membres de l'assemblée délibérante afin de faire un point d'étape.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame ADDAD, Monsieur de FONTMICHEL (2 voix), Monsieur CASSARINI, Madame LAZREUG s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

2020 - 114 MODALITÉS D'ORGANISATION DES ÉVALUATIONS DE FIN D'ANNÉE ET DES EXAMENS DE FIN DE CYCLE

Madame Jocelyne BUSTAMENTE

La période de confinement due au COVID-19 a contraint les professeurs à assurer un suivi pédagogique « à distance » pendant près de 3 mois. Il a été impossible d'organiser les évaluations de fin d'année et les examens de fin de cycle dans les conditions « normales » définies par le règlement des études adopté lors du Conseil Municipal du 10 décembre 2019 – délibération n° 2019-250. Je vous demande de bien vouloir adopter les modalités spécifiques d'organisation des évaluations de fin d'année et des examens de fin de cycle pour l'année scolaire 2019-2020.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mes chers collègues, nous avons fini la 114, il nous reste à revenir à la délibération N°2020-27 et avant d'engager ce gros morceau de ce Conseil Municipal, je vous propose de suspendre notre séance 5 minutes. Il est 18h01, je vous propose de nous retrouver à nos places à 18h06 pour reprendre l'ordre du jour.

**2020 - 27 COMMISSIONS MUNICIPALES
FORMATION - COMPOSITION**

Monsieur le Maire

Nous reprenons l'ordre du jour avec la délibération N°2020-27.

Les thèmes suivants pourront être débattus en leur sein mais ils ne sont pas exhaustifs comme nous l'avons évoqué lors de notre préparation.

- Optimisation et performance des moyens et ressources, à l'intérieur nous traiterons de :
(Gestion des finances, préparation et exécution budgétaire, prospective financière (tableaux de bord...), gestion de la dette, politique d'achats, gestion du patrimoine mobilier et immobilier, gestion des ressources humaines...)
- Equipement et aménagement du cadre de vie
(Projets d'aménagement et renouvellement urbain, prospective urbaine, embellissement et équipement de la ville (VRD, espaces verts...), patrimoine communal, environnement et développement durable...)
- Vivre ensemble
(Culture, animation, tourisme, sport, jeunesse, vie scolaire et périscolaire, petite enfance...)
- Qualité de vie
(Sécurité et tranquillité publique, hygiène et nuisances, prévention de la délinquance, cohésion et actions sociales, politique de la ville, services à la population...)

Pour assurer un débat ouvert et constructif, il est proposé de désigner 14 membres par commission, en respectant le principe de la représentation proportionnelle, permettant ainsi l'expression pluraliste des élus au sein du conseil municipal. En accord avec Messieurs Euzière, Cassarini et Isnard, il a été décidé de la répartition entre les groupes de la façon suivante :

Pour la commission Optimisation et Performances des Moyens et des Ressources

- **9 de la majorité**
 - o Catherine BUTTY
 - o Valérie COPIN
 - o Christophe MOREL
 - o François ROUSTAN
 - o Dominique BOURRET
 - o François LAPORTE
 - o Nicole NUTINI
 - o Karine GIGODOT
 - o Anne-Marie DUVAL
- **2 du groupe représenté par M. Euzière**
 - o Paul EUZIERE
 - o Magali CONESA
- **1 du groupe représenté par M. Cassarini**
 - o Stéphane CASSARINI
- **1 du groupe représenté par M. Isnard**
 - o Patrick ISNARD
- **1 du groupe représenté par M. Camerano**
 - o Jean-Paul CAMERANO

Pour la commission Equipement et Aménagement du Cadre de Vie

- **9 de la majorité**
 - o Christophe MOREL
 - o Marie-Madeleine GUALINO
 - o Dominique BOURRET
 - o Catherine BUTTY
 - o Anne-Marie DUVAL
 - o François ROUSTAN
 - o Pascal PELLEGRINO
 - o François LAPORTE
 - o Franck BARBEY
- **2 du groupe représenté par M. Euzière**
 - o Paul EUZIERE
 - o Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL
- **1 du groupe représenté par M. Cassarini**
 - o Stéphane CASSARINI
- **1 du groupe représenté par M. Isnard**
 - o Patrick ISNARD
- **1 du groupe représenté par M. Camerano**
 - o Jean-Paul CAMERANO

Pour la commission Vivre Ensemble

- **9 de la majorité**
 - o Claude MASCARELLI
 - o Jeannette GISQUET
 - o Aline BOURDAIRE
 - o Gilles RONDONI
 - o Annie OGGERO-MAIRE
 - o Cyril DAUPHOUD
 - o Murièle CHABERT
 - o Jocelyne BUSTAMENTE
 - o Jean-Pierre BICAIL

- **2 du groupe représenté par M. Euzière**
 - o Nora ADDAD
 - o Magali CONESA
- **1 du groupe représenté par M. Cassarini**
 - o Myriam LAZREUG
- **1 du groupe représenté par M. Isnard**
 - o Patrick ISNARD
- **1 du groupe représenté par M. Camerano**
 - o Jean-Paul CAMERANO

Pour la commission Qualité de Vie

- **9 de la majorité**
 - o Jean-Marc GARNIER
 - o Roger MISSENTI
 - o Philippe BONELLI
 - o Serge PERCHERON
 - o Nicolas DOYEN
 - o Ali AMRANE
 - o Mélanie ZARRILLO
 - o Alexandre GAIFFE
 - o Aline BOURDAIRE
- **2 du groupe représenté par M. Euzière**
 - o Nora ADDAD
 - o Magali CONESA
- **1 du groupe représenté par M. Cassarini**
 - o Myriam LAZREUG
- **1 du groupe représenté par M. Isnard**
 - o Patrick ISNARD
- **1 du groupe représenté par M. Camerano**
 - o Jean-Paul CAMERANO

Chaque groupe a désigné des conseillers municipaux, qui vous sont soumis dans la présente délibération. Sur ces propositions avez-vous des modifications ? Toutefois, il est donné la possibilité à tous les conseillers, même non désignés, d'assister, en qualité d'auditeur, aux travaux de commissions autres que celles dont ils sont membres, sous réserve d'en informer son président 2 jours au moins avant la réunion.

Je vous invite à procéder au vote soit à bulletin secret, commission par commission, ou si personne ne s'oppose à l'élection à main levée, nous pouvons le faire à main levée.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce que ce scrutin soit fait à main levée ?

Non, nous procédons au vote à main levée.

Je propose de voter les quatre commissions comme nous venons de l'évoquer avec les noms des différentes commissions.

Nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire

Nous avons travaillé sur cette commission des Appels d'Offres et nous avons préparé une liste afin de pouvoir voter. Pour information la Loi nous oblige à voter à bulletin secret sauf si nous avons dans l'instance l'unanimité. Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce que ce scrutin soit fait à main levée ?

Monsieur Jean-Paul CAMERANO

Je suis candidat au poste de titulaire à la commission des Appels d'Offres. Je souhaite que le vote soit fait à bulletin secret pour que le vote soit plus serein.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Pouvons-nous savoir qui se porte candidat ?

Monsieur le Maire

Je vous propose pour le groupe majoritaire la liste suivante pour les titulaires et suppléants

Titulaires :

- M François ROUSTAN
- M. Nicolas DOYEN
- M. Jean-François LAPORTE
- Mme Nicole NUTINI

Suppléants :

- Mme Murièle CHABERT
- M. Jean-Pierre BICAIL
- Mme Dominique BOURRET
- Mme Aline BOURDAIRE

Pour le poste de l'opposition en titulaire nous avons la candidature de Monsieur Paul EUZIERE, Monsieur Jean-Paul CAMERANO et Monsieur Patrick ISNARD.

Monsieur Patrick ISNARD

Je retire ma candidature.

Monsieur le Maire

Très bien. Maintenant j'ai besoin des noms des candidats pour le poste de suppléant. Monsieur EUZIERE doit avoir un suppléant et Monsieur CAMERANO doit avoir un suppléant.

Monsieur Paul EUZIERE

Suppléante : Nora ADDAD

Monsieur Jean-Paul CAMERANO

Monsieur Patrick ISNARD veut bien être mon suppléant, ce qui ne me pose aucun problème.

Monsieur le Maire

Nous avons trois listes. Nous actons le vote à bulletin secret.

Les candidatures sont pour les 5 membres titulaires :

Liste de Monsieur Jérôme VIAUD :

- M François ROUSTAN
- M. Nicolas DOYEN
- M. Jean-François LAPORTE
- Mme Nicole NUTINI

Liste de Monsieur EUZIERE

- M. Paul EUZIERE

Liste de Monsieur CAMERANO

- M. Jean-Paul CAMERANO

Les candidatures sont pour les 5 membres suppléants :

Liste de Monsieur Jérôme VIAUD :

- Mme Murièle CHABERT
- M. Jean-Pierre BICAIL
- Mme Dominique BOURRET
- Mme Aline BOURDAIRE

Liste de Monsieur EUZIERE :

- Mme Nora ADDAD

Liste de Monsieur CAMERANO

- M. Patrick ISNARD

Pour que ce soit clair nous votons en scrutin de liste. Pour la liste majoritaire nous vous avons préparé la liste majoritaire, la liste de Monsieur EUZIERE, la liste de Monsieur CAMERANO.

Je vous propose de choisir des scrutateurs à main levée. Est-ce qu'il y a des volontaires ?
Madame Mélanie ZARRILLO et Madame Alexane ISNARD.

Le vote est réalisé à bulletin secret sans enveloppe comme nous l'avons décidé.

Je procède à l'appel. L'appel est terminé et je demande aux scrutatrices de bien vouloir procéder au dépouillement.

Le dépouillement des votes a donné le résultat suivant :

Nombre de bulletins dans l'urne : 45

Nombres de bulletins blancs dans l'urne : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 45

Liste de Monsieur Jérôme VIAUD : 35

Liste de Monsieur EUZIERE : 5

Liste de Monsieur CAMERANO : 5

La liste de Monsieur EUZIERE emporte le dernier siège étant le candidat le plus âgé.

Les membres titulaires sont :

Titulaires :

- M François ROUSTAN
- M. Nicolas DOYEN
- M. Jean-François LAPORTE
- Mme Nicole NUTINI
- M. Paul EUZIERE

Les membres suppléants sont :

Suppléants :

- Mme Murièle CHABERT
- M. Jean-Pierre BICAIL
- Mme Dominique BOURRET
- Mme Aline BOURDAIRE
- Mme Nora ADDAD

**2020 - 29 COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS
ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir élire en son sein, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour siéger à la commission de délégation de service public, commission placée sous la présidence du Maire.

Monsieur le Maire

Les candidatures sont pour les 5 membres titulaires :

Liste de Monsieur Jérôme VIAUD :

- M. François ROUSTAN
- Mme Anne-Marie DUVAL
- M. Jean-François LAPORTE
- Mme Mélanie ZARRILLO

Liste de Monsieur EUZIERE

-Mme Magali CONESA

Liste de Monsieur CASSARINI

-Mme Myriam LAZREUG

Les candidatures sont pour les 5 membres suppléants :

Liste de Monsieur Jérôme VIAUD :

- Mme Murièle CHABERT
- M. Pascal PELLEGRINO
- Mme Nicole NUTINI
- Mme Marie CHABAUD

Liste de Monsieur EUZIERE :
-Mme Nora ADDAD

Liste de Monsieur CASSARINI
-M. Patrick ISNARD

Le vote est réalisé à bulletin secret.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Nous ne demandons pas le vote à bulletin secret.

Monsieur Paul EUZIERE

Je demande le vote à bulletin secret.

Monsieur le Maire

Je vous propose de choisir des scrutateurs à main levée. Est-ce qu'il y a des volontaires ?
Madame Mélanie ZARRILLO et Madame Alexane ISNARD.

Le vote est réalisé à bulletin secret sans enveloppe comme nous l'avons décidé.

Je procède à l'appel. L'appel est terminé et je demande aux scrutatrices de bien vouloir procéder au dépouillement.

Le dépouillement des votes a donné le résultat suivant :

Nombre de bulletins dans l'urne : 45
Nombres de bulletins blancs dans l'urne : 0
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 45

Liste de Monsieur Jérôme VIAUD : 34
Liste de Monsieur EUZIERE : 6
Liste de Monsieur CASSARINI : 5

La liste de Monsieur EUZIERE emporte le dernier siège.

Les membres sont :

Titulaires :

- M. François ROUSTAN
- Mme Anne-Marie DUVAL
- M. Jean-François LAPORTE
- Mme Mélanie ZARRILLO
- Mme Magali CONESA

Suppléants :

- Mme Murièle CHABERT
- M. Pascal PELLEGRINO
- Mme Nicole NUTINI
- Mme Marie CHABAUD
- Mme Nora ADDAD

Monsieur le Maire

Il vous est proposé de désigner 11 membres pour siéger à la commission consultative des services publics locaux (6 élus de la majorité et 5 élus de l'opposition) ainsi que 3 associations locales :

Les membres titulaires sont les suivants :

- Mme Catherine BUTTY
- M. Jean-François LAPORTE
- M. François ROUSTAN
- Mme Dominique BOURRET
- Mme Anne-Marie DUVAL
- Mme Murièle CHABERT
- Mme Magali CONESA
- Mme Nora ADDAD
- M. Stéphane CASSARINI
- M. Patrick ISNARD
- M. Jean-Paul CAMERANO

Les membres suppléants sont les suivants :

- Mme Laurence COSTE
- Mme Mélanie ZARRILLO
- M. Richard KISS
- M. Philippe BONELLI
- M. Jean-Pierre BICAIL
- Mme Jocelyne BUSTAMENTE
- M. Paul EUZIERE
- M. Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL
- Mme Myriam LAZREUG
- Mme Alexane ISNARD
-

Il restera un poste de suppléant vacant. Monsieur CAMERANO n'a pas de suppléant.

Je vous propose une liste bloquée.

Trois associations siègent à la commission :

- Le Club des Entrepreneurs
- Que choisir
- FORUM

Représentation associative par leur président ou vice-président ou tout autre membre dûment habilité par l'organe statutaire compétent.

Est-ce qu'il y a une demande de vote à bulletin secret ou nous pouvons voter cette liste bloquée comme elle vient d'être actée entre nous ?

Pas de demande. Nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire

J'ai reçu les demandes des contribuables suivants :

- M. Christophe MOREL
- Mme Catherine BUTTY
- Mme Nicole NUTINI
- Mme Aline BOURDAIRE
- Mme Dominique BOURRET
- Mme Murièle CHABERT
- M. Philippe BONELLI
- M. Serge PERCHERON
- M. Alexandre GAIFFE
- Mme Mélanie ZARRILLO
- M. Jean-François LAPORTE
- M. Paul EUZIERE
- Mme Magali CONESA
- M. Stéphane CASSARINI
- M. Patrick ISNARD
- M. Jean-Paul CAMERANO

J'ai reçu au poste de commissaire suppléant, les 16 contribuables suivants :

- M. Ali AMRANE
- Mme Jocelyne BUSTAMENTE
- Mme Anne Marie DUVAL
- M. Cyril DAUPHOUD
- Mme Karine GIGODOT
- M. Nicolas DOYEN
- M. Jean-Pierre BICAIL
- M. Richard KISS
- Mme Jeannette GISQUET
- Mme Marie-Madeleine GUALLINO
- M. Jean-Marc GARNIER
- Mme Nora ADDAD
- M. Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL
- Mme Myriam LAZREUG
- Mme Alexane ISNARD

Est-ce qu'il y a une demande de vote à bulletin secret ou nous pouvons voter cette liste bloquée comme elle vient d'être actée entre nous ?

Pas de demande. Nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire

J'ai reçu les candidatures suivantes pour siéger à la commission consultative des services publics locaux (6 élus de la majorité (titulaires et suppléants) et 5 élus de l'opposition (titulaires et suppléants)) ainsi que les personnes qualifiées suivantes :

- Les membres titulaires :

- Mme Catherine BUTTY
- Mme Nicole NUTINI
- M. Ali AMRANE
- Mme Aline BOURDAIRE
- M. Nicolas DOYEN
- M. Jean-François LAPORTE
- M. Magali CONESA
- M. Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL
- M. Myriam LAZREUG
- M. Patrick ISNARD
- M. Jean-Paul CAMERANO

- Les membres suppléants :

- Mme Dominique BOURRET
- M. Alexandre GAIFFE
- M. Cyril DAUPHOUD
- Mme Anne-Marie DUVAL
- Mme Marie CHABAUD
- Mme Jeannette GISQUET
- M. Paul EUZIERE
- Mme Nora ADDAD.
- M. Stéphane CASSARINI
- Mme Alexane ISNARD

- 5 personnes qualifiées

- Le Directeur des finances
- Le Chef du service de la commande publique
- Le ou les Directeurs Généraux Adjointes en charge du dossier concerné
- Un représentant d'association d'usagers
- Le contrôleur de gestion

Est-ce qu'il y a une demande de vote à bulletin secret ou nous pouvons voter cette liste bloquée comme elle vient d'être actée entre nous ?

Pas de demande. Nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2020 - 33 COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES
NOMINATION DES MEMBRES**

Monsieur le Maire

Il est nécessaire pour représenter la Ville de nommer un titulaire et un suppléant à la commission d'évaluation des charges transférées créée auprès de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse. Conformément à l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, le vote a lieu à bulletin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner :

- Un représentant titulaire :
Monsieur Jérôme VIAUD

- Un représentant suppléant
Madame Catherine BUTTY

Est-ce qu'il y a une demande de vote à bulletin secret ou nous pouvons voter à main levée ?

Pas de demande. Nous procédons au vote.

Monsieur CASSARINI, Madame LAZREUG votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2020 - 34 CENTRE HISTORIQUE DE GRASSE
COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL DE GRASSE (CLSPR)
NOMINATION DES MEMBRES**

Monsieur le Maire

5 postes de titulaires et de suppléants sont à pourvoir au scrutin uninominal.

J'ai reçu les candidatures suivantes pour les membres titulaires :

- Nicolas DOYEN
- Dominique BOURRET
- Christophe MOREL
- Marie-Madeleine GUALLINO
- Patrick ISNARD
- Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

J'ai reçu les candidatures suivantes pour les membres suppléants :

- Roger MISSENTI
- Pascal PELLEGRINO
- Anne-Marie DUVAL
- Franck BARBEY
- Alexane ISNARD
- Paul EUZIERE

Pour le groupe majoritaire je pense que je n'aurai pas de demande à bulletin secret.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Nous ne demandons pas de vote à bulletin secret.

Monsieur le Maire

Je vous propose de voter à main levée pour les 4 premiers membres titulaires et suppléants du groupe majoritaire et de voter à bulletin secret pour le dernier membre titulaire et le dernier membre suppléant pour les groupes d'opposition.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Pourquoi ce n'est pas un scrutin de liste ?

Monsieur le Maire

La Loi dit que pour la Commission du Site Patrimoniale de Grasse (CLSPR) la nomination des membres ne se fait pas par scrutin de liste mais est uninominal. Monsieur DECKMYN vous amène le texte.

Il est décidé à l'unanimité de voter à main levée pour les 4 premiers membres titulaires et suppléants à désigner :

Membres titulaires :

Monsieur DOYEN : 41 voix pour, 1 abstention : Mme ISNARD et 3 voix contre : M.ISNARD, M.CASSARINI, Mme LAZREUG.

Madame BOURRET : 40 voix pour, 3 abstentions : Mme ISNARD, M.ISNARD, M. CAMERANO, et 2 voix contre M.CASSARINI, Mme LAZREUG.

Monsieur MOREL : 40 voix pour, 3 abstentions : Mme ISNARD, M.ISNARD, M. CAMERANO, et 2 voix contre M.CASSARINI, Mme LAZREUG.

Madame GUALLINO : 40 voix pour, 3 abstentions : Mme ISNARD, M.ISNARD, M. CAMERANO, et 2 voix contre M.CASSARINI, Mme LAZREUG.

Membres suppléants :

Monsieur MISSENTI: 40 voix pour, 3 abstentions : Mme ISNARD, M.ISNARD, M. CAMERANO, et 2 voix contre M.CASSARINI, Mme LAZREUG.

Monsieur PELLEGRINO : 40 voix pour, 3 abstentions : Mme ISNARD, M.ISNARD, M. CAMERANO, et 2 voix contre M.CASSARINI, Mme LAZREUG.

Madame Anne-Marie DUVAL : 40 voix pour, 3 abstentions : Mme ISNARD, M.ISNARD, M. CAMERANO, et 2 voix contre M.CASSARINI, Mme LAZREUG.

Monsieur BARBEY : 40 voix pour, 3 abstentions : Mme ISNARD, M.ISNARD, M. CAMERANO, et 2 voix contre M.CASSARINI, Mme LAZREUG.

Est-ce que pour le vote du dernier membre titulaire et du dernier membre suppléant pour les groupes d'opposition j'ai une demande à bulletin secret ?

Monsieur Paul EUZIERE

Je demande le vote à bulletin secret.

Monsieur le Maire

A la demande d'un conseiller municipal l'élection du dernier membre titulaire et de son suppléant se fait à bulletin secret.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je ne comprends toujours pas ce vote. Je n'ai pas le bon texte.

Monsieur le Maire

Je suspends la séance 5 minutes pour que Messieurs FACCHINETTI et LEHEMBRE vous apportent les éléments.

Nous reprenons la séance. Monsieur CASSARINI est-ce que c'est bon pour vous ?

Monsieur Stéphane CASSARINI

Non mais on continue, Monsieur LEHEMBRE s'est engagé à me transmettre par mail le texte.

Monsieur le Maire

Si c'est bon pour vous, on continue.

Membre titulaire :

Se présentent Monsieur de FONTMICHEL et Monsieur ISNARD.

Le dépouillement des votes a donné le résultat suivant :

Nombre de bulletins dans l'urne : 45
Nombres de bulletins blancs dans l'urne : 35
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11

Monsieur de FONTMICHEL : 6
Monsieur ISNARD : 5

Madame ISNARD merci de revenir pour le comptage, nous avons un bulletin en trop.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Monsieur VIAUD nous avons combien d'élus dans la majorité ?

Monsieur le Maire

Elus dans la majorité : 36

Nous avons 1 bulletin en trop dans l'urne, nous annulons ce scrutin.

Nous recommençons cette élection avec les enveloppes.

Je rappelle que nous votons pour :

Membre titulaire :

Se présentent Monsieur de FONTMICHEL et Monsieur ISNARD.

Le dépouillement des votes a donné le résultat suivant :

Nombre de bulletins dans l'urne : 45
Nombres de bulletins blancs dans l'urne : 34
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11

Monsieur de FONTMICHEL : 6
Monsieur ISNARD : 5

Monsieur de FONTMICHEL emporte le dernier siège de titulaire.

Membre suppléant :

Se présentent Madame ISNARD et Monsieur EUZIERE.

Les scrutatrices sont : Mélanie ZARRILLO et Levanna CALATAYUD

Le dépouillement des votes a donné le résultat suivant :

Nombre de bulletins dans l'urne : 45
Nombres de bulletins blancs dans l'urne : 34
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11

Monsieur EUZIERE : 6
Madame ISNARD : 5

Monsieur EUZIERE emporte le dernier siège de titulaire.

Sont donc élus :

Élus de la collectivité :

Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS
Nicolas DOYEN	Roger MISSENTI
Dominique BOURRET	Pascal PELLEGRINO
Christophe MOREL	Anne-Marie DUVAL
Marie-Madeleine GUALLINO	Franck BARBEY
Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL	Paul EUZIERE

Seront proposés à Monsieur le Préfet :

Des représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine :

Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS	ASSOCIATIONS
Président	Vice-Président	Mission Patrimoine
Jonathan TURRILLO	Membre « du fonds Baudelaire »	Fonds Baudelaire
Président	Vice-Président	Fédération Economique de Grasse (FEG)
Xavier PREVOST	Maurice COLIBERT	Soutenons Grasse Sauvegardé
Robert VERLAQUE	Linda WHITE	Cercle Culturel du Pays de Grasse

Des personnes qualifiées :

Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS	ORGANISMES
Jean-Pierre LELEUX	Membre de la CNPA	Président de la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture
Sylvain DUNAN	Stéphane LEGOADEC	Architectes
Laurence ARGUEYROLLES	Gabriel BENALLOUL	Service Ville d'Art et d'Histoire
Dominique COLLET	Muriel ROY	SPL Pays de Grasse développement
Michel GSCHWIND	Membre du club des entrepreneurs du Pays de Grasse	Club des entrepreneurs du Pays de Grasse

**2020 - 35 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S)
DETERMINATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Monsieur le Maire

Je vous propose de fixer la composition du Conseil d'Administration à 12 membres répartis de la manière suivante :

- Six membres élus en son sein par le Conseil Municipal,
- Six membres nommés par le Maire parmi des personnes participants à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2020 - 36

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S)
ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Monsieur le Maire

J'ai reçu 5 candidatures pour la majorité municipale et j'ai reçu 3 candidatures pour les membres de l'opposition pour lesquelles il faudra arbitrer :

Majorité :

- Mme Claude MASCARELLI
- Mme Jeannette GISQUET
- M. Jean-Pierre BICAIL
- Mme Dominique BOURRET
- Mme Marie CHABAUD

Opposition :

- M. Nora ADDAD
- M. Jean-Paul CAMERANO
- M. Patrick ISNARD

Monsieur Jean-Paul CAMERANO

Monsieur le Maire je retire ma candidature.

Monsieur Patrick ISNARD

Monsieur le Maire je retire ma candidature.

Monsieur le Maire

Il me reste une liste complète et si tout le monde est d'accord nous pouvons procéder au vote.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur CASSARINI, Madame LAZREUG votent contre et Monsieur ISNARD, Madame ISNARD et Monsieur CAMERANO s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2020 - 37 SOCIETE PUBLIQUE LOCALE GRASSE DEVELOPPEMENT
DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET A
L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES**

Monsieur le Maire

Nous devons désigner neuf représentants au sein du Conseil d'Administration de la société.
J'ai reçu les candidatures suivantes :

- M. Jérôme VIAUD
- M. Christophe MOREL
- M. Pascal PELLEGRINO
- M. Nicolas DOYEN
- M. François ROUSTAN
- Mme Dominique BOURRET
- Mme Marie-Madeleine GUALLINO
- M. Paul EUZIERE
- M. Patrick ISNARD

Nous avons une liste complète et si tout le monde est d'accord nous pouvons procéder au vote.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2020 - 38 REGIE DES PARKINGS GRASSOIS
DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Monsieur le Maire

Il appartient au conseil municipal de désigner en nombre égal 7 membres titulaires et 7 membres suppléants au Conseil d'administration, sur proposition de Monsieur le Maire.

Il est voté au bulletin secret sauf accord unanime du conseil municipal.

Il est proposé la liste suivante de délégués au conseil d'administration de la Régie des Parkings Grassois :

- M. Jérôme VIAUD
- Mme Aline BOURDAIRE
- M. Pascal PELLEGRINO
- Mme Catherine BUTTY
- Mme Marie-Madeleine GUALLINO
- M. Paul EUZIERE
- M. Stéphane CASSARINI

Comme membres suppléants du conseil municipal au conseil d'administration de la régie :

- Mme Jeannette GISQUET
- M. Jean-Pierre BICAIL
- Mme Dominique BOURRET
- M. Alexandre GAIFFE
- M. Nicolas DOYEN

- Mme Nora ADDAD
- Mme Alexane ISNARD

Comme représentants des fonctionnaires au conseil d'administration de la régie :

Titulaire :

- Le Directeur Général des Services Technique

Suppléant :

- Le Responsable du service Juridique

Nous avons une liste complète et si tout le monde est d'accord nous pouvons procéder au vote.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2020 - 39 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES INFORMATISEES
DES ALPES MARITIMES – SICTIAM
DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE SYNDICAL**

Monsieur le Maire

Le conseil municipal décide de désigner comme représentants au comité syndical du Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes-Maritimes :

Titulaire :

- M. Franck BARBEY

Suppléant :

- M. Charles FERRERO

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2020 - 40 SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ
DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE SYNDICAL**

Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal désigne comme délégués au comité du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz :

Titulaire :

- Mme Nicole NUTINI

Suppléant :

- M. Pascal PELLEGRINO

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2020 - 41 SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR
DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE SYNDICAL**

Monsieur le Maire

- Un représentant titulaire :
Madame Annie DUVAL
- Un représentant suppléant
Madame Murièle CHABERT

Avez-vous des observations ?

Pas de vote à bulletin secret.

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2020 - 42 SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN DE LA SIAGNE
(SAGE)
DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)**

Monsieur le Maire

Je propose de désigner Madame Anne-Marie DUVAL sur la question de l'eau.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2020 - 43 CENTRE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL DE GRASSE ET DU PAYS DE GRASSE
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire

J'ai reçu la candidature de :

- Nicolas DOYEN
- Dominique BOURRET
- Aline BOURDAIRE
- Patrick ISNARD
- Nora ADDAD

Nous avons une candidature en trop.

Madame Nora ADDAD

Je retire ma candidature.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Pas de vote à bulletin secret.

Non, nous procédons au vote.

Il est proposé :

- Nicolas DOYEN
- Dominique BOURRET
- Aline BOURDAIRE
- Patrick ISNARD

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2020 - 44 CAISSE DES ECOLES PUBLIQUES DE LA VILLE DE GRASSE
NOMINATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire

J'ai reçu les candidatures suivantes :

- Mme Muriele CHABERT
- M. Cyril DAUPHOUD
- Mme Claude MASCARELLI
- M. Gilles RONDONI
- Mme Magali CONESA
- Mme Alexane ISNARD

Nous avons une candidature en trop.

Madame Alexane ISNARD

Monsieur le Maire je retire ma candidature.

Monsieur le Maire

Il me reste une liste complète et si tout le monde est d'accord nous pouvons procéder au vote.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

Madame ISNARD s'abstient.

La délibération est adoptée à la majorité.

Monsieur le Maire

Je vous propose de désigner les représentants du conseil municipal au conseil d'administration :

- lycée Amiral de Grasse

- en tant que titulaire :
- Mme Murièle CHABERT
- en tant que suppléant :
- Mme Dominique BOURRET

- LEP de Croisset

- en tant que titulaire :
- Mme Murièle CHABERT
- en tant que suppléant :
- M. Philippe BONELLI

- lycée Alexis de Tocqueville

- en tant que titulaire :
- Mme Murièle CHABERT
- en tant que suppléant :
- M. Alexandre GAIFFE

- LEP Saint Claude

- en tant que titulaire :
- Mme Murièle CHABERT
- en tant que suppléant :
- Mme Valérie COPIN

- collège Canteperdrix

- en tant que titulaire :
- Mme Murièle CHABERT
- en tant que suppléant :
- M. Jean-Marc GARNIER

- collège Carnot

- en tant que titulaire :
- Mme Murièle CHABERT
- en tant que suppléant :
- Mme Jocelyne BUSTAMENTE

- collège Saint Hilaire

- en tant que titulaire :
- Mme Murièle CHABERT
- en tant que suppléant :
- Mme Claude MASCARELLI

- collège Les Jasmins

- en tant que titulaire :
- Mme Murièle CHABERT

- en tant que suppléant :
- M. Gilles RONDONI

Avez-vous des observations ?

Pas de vote à bulletin secret.

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2020 - 46 OGEC FENELON
 NOMINATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire

Il est proposé au conseil municipal de désigner pour siéger au conseil d'administration de l'association OGEC FENELON :

- Madame Murièle CHABERT

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2020 - 47 COMMISSION DEPARTEMENTALE DE REFORME
 NOMINATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet de désigner des représentants du conseil municipal à la commission départementale de réforme.

Je vous propose de désigner comme représentants les membres du conseil municipal suivants :

Titulaires :

- Mme Valérie COPIN
- Mme Claude MASCARELLI

Suppléants :

- Mme Dominique BOURRET
- M. Richard KISS
- Mme Murièle CHABERT
- Mme Jeannette GISQUET

Avez-vous des observations ?

Pas de vote à bulletin secret.

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2020 - 48 CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HOPITAL DE GRASSE
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

Monsieur le Maire

Je vous demande de désigner comme représentant au conseil de surveillance :

- Madame Claude MASCARELLI

Avez-vous des observations ?

Pas de vote à bulletin secret.

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2020 - 49 ALLIANCE DEPARTEMENTALE DES COMITES COMMUNAUX DES FEUX DE FORETS ET
DES RESERVES COMMUNALES DE SECURITE CIVILE DES ALPES MARITIMES
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire

Il est proposé au conseil municipal de désigner comme représentant de la commune au sein de l'assemblée générale de l'Association départementale des Comités Communaux des Feux de Forêts et des Réserves Communales de Sécurité Civile des Alpes-Maritimes, Comité de Suivi, l'élu suivant :

- Monsieur Jean-Marc GARNIER

Avez-vous des observations ?

Pas de vote à bulletin secret.

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2020 - 50 ASSOCIATION DE FORMATION ET DE PROMOTION POUR JEUNES ET ADULTES
EN RECHERCHE D'INSERTION (AFPJR)
NOMINATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire

Il est proposé au conseil municipal de désigner pour siéger au conseil d'administration de l'AFPJR :

- Madame Claude MASCARELLI

Avez-vous des observations ?

Pas de vote à bulletin secret.

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire

Je vous demande de bien vouloir désigner des Adjointes au Maire pour représenter la Commune, acquéreur ou vendeur, Monsieur le Maire, Officier Ministériel, ne pouvant intervenir comme partie signataire à l'acte administratif ; de désigner des Adjointes au Maire pour représenter la Commune en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire, lors de la passation d'actes notariés.

Les candidats que je vous propose sont :

- Madame Karine GIGODOT
- Maître Christophe MOREL

Avez-vous des observations ?

Pas de vote à bulletin secret.

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Nous avons épuisé l'ordre du jour de notre Conseil Municipal, je vous remercie pour la qualité de ce dernier conseil municipal et je vous souhaite une excellente soirée.

La séance est levée à 20 h 15.